

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Neuvième séance – Lundi 7 septembre 2015, à 17 h 15

**Présidence de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 17 h 15 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *MM. Jean Rossiaud* et *Tobias Schnebli*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 27 août 2015, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour lundi 7 septembre 2015, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever, y compris les personnes à la tribune du public. Nous adressons nos sincères condoléances à notre collègue M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, dont la mère, M<sup>me</sup> Colette Périat, est décédée.

Nous avons également appris le décès de M<sup>me</sup> Renée Vernet-Baud, ancienne conseillère municipale. M<sup>me</sup> Renée Vernet-Baud a été élue en tant que vient-ensuite sur la liste du Parti libéral en 1980. Réélue plusieurs fois, elle a siégé sans interruption au Conseil municipal jusqu'en mai 1999. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M<sup>me</sup> Renée Vernet-Baud. En sa mémoire, Mesdames et Messieurs, je vous prie d'observer une minute de silence. (*L'assemblée observe une minute de silence.*) Merci, vous pouvez vous rasseoir.

M. Guillaume Barazzone nous fait ses excuses; il sera absent ce soir.

Au nom du bureau et en tant que président du Conseil municipal, j'aimerais exprimer mes sincères remerciements à M<sup>mes</sup> Marie-Christine Cabussat et Valérie Henot pour l'organisation de la sortie de samedi, qui était magnifique! (*Applaudissements.*)

Je rappelle enfin que nous sommes en séance extraordinaire. De ce fait, le Conseil municipal ne peut traiter que les objets figurant à l'ordre du jour et pour lesquels il a été convoqué.

## 3. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-342, «Pour une vie nocturne riche, vivante et diversifiée»;
- P-343, «Pétition contre les nuisances et le bruit causés par les établissements de la rue de l'École-de-Médecine et ceux de l'angle rue de l'École-de-Médecine et boulevard Carl-Vogt»;

- P-344, «Pour que la Ville installe avant l’automne des toilettes au marché des Grottes»;
- P-345, «Pour sécuriser la sortie de la rue Marie-Brechbuhl (1202 GE)».

#### 4. **Projet de budget de la Ville de Genève pour l’exercice 2016 (PR-1130)<sup>1</sup>.**

##### TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>présentation générale « ville de Genève »</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
1.1	Le mot de la magistrate en charge des finances	9	1.1
1.2	chiffres clés et principales évolutions	12	1.2
1.3	projet de budget par politique publique	30	1.3
1.4	services compétents	43	1.4
<b>2</b>	<b>projet de budget des départements</b>	<b>55</b>	<b>2</b>
2.1	autorités	55	2.1
2.2	finances et logement	65	2.2
2.3	constructions et aménagement	85	2.3
2.4	culture et sport	101	2.4
2.5	environnement urbain et sécurité	125	2.5
2.6	cohésion sociale et solidarité	145	2.6
<b>3</b>	<b>Annexes</b>	<b>174</b>	<b>3</b>
3.1	projet de délibérations	174	3.1
3.2	présentations « légales »	177	3.2
3.3	lexique	185	3.3

<sup>1</sup> Version complète du projet de budget consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

## 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE « VILLE DE GENÈVE »

### 1.1 LE MOT DE LA MAGISTRATE EN CHARGE DES FINANCES

dans un contexte conjoncturel en mouvement, le conseil administratif (CA) a dû trouver, cette année encore, un juste équilibre entre la maîtrise des charges et des dépenses essentielles à la qualité de vie dans notre commune. Ici, il est important de rappeler l'importance de disposer d'une assiette fiscale suffisante ; ce n'est en effet que par le biais de l'impôt que la ville de Genève est en mesure de couvrir les dépenses d'intérêt général et de proposer à l'ensemble de la population des prestations de qualité.

Lors de l'élaboration de ce projet, le conseil administratif a également tenu compte des propositions qui lui ont été adressées par les chef-fe-s de groupe PDC, PLR, MCG et UDC le 1er juin dernier. Plusieurs points rencontrent déjà son adhésion et ont été inscrits dans ce projet de budget, tels que le maintien de l'imposition à son niveau actuel et la limitation des investissements annuels à 130.0 millions de francs. Ceci étant, le CA relève que la majorité des revendications formulées par la droite élargie appellent à des discussions de fond. Pour y apporter des réponses adéquates, le CA souhaite entamer un dialogue serein et constructif avec la commission des finances, son partenaire privilégié pour toutes les questions budgétaires. Il s'agira donc d'un processus évolutif, fruit d'un travail commun et d'une approche concertée, visant toujours l'intérêt de la population.

voici les grandes orientations du projet de budget 2016 :

**La promotion de l'innovation sociétale** : face aux grands enjeux de notre société (changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, vieillissement de la population, cohésion sociale, etc.), la ville de Genève s'engage depuis plusieurs années en faveur du développement durable. Échelon le plus proche des citoyen-ne-s, les collectivités locales sont en effet les plus aptes à influencer sur le long terme les pratiques en matière de durabilité. Signataire des engagements d'Aalborg en 2010, la commune a mis en œuvre, entre 2011 et 2015, un programme stratégique de développement durable, devenu le cadre de référence de l'action municipale en la matière. Si le bilan de ce programme est positif, la complexité des défis actuels met également en lumière les limites du

champ classique de l'action publique. Aujourd'hui, pour produire des changements structurels, il est indispensable d'être innovant-e-s, de combiner les savoirs, de faire naître des collaborations inédites. C'est la raison pour laquelle le CA souhaite lancer en 2016 un programme d'encouragement à l'innovation sociétale.

L'objectif de ce programme, intitulé G'innove, est de soutenir financièrement des projets émanant de services municipaux, d'associations ou de PME, visant à apporter une solution nouvelle aux enjeux contemporains. Contribuant à rendre Genève plus durable, G'innove sera alimenté par les fonds dits « Aalborg », utilisés par le passé pour financer le programme stratégique de développement durable. G'innove sera donc sans impact en termes budgétaires et ne requerra pas la création de nouveaux postes. Il permettra d'améliorer concrètement la qualité de vie de la population genevoise et d'augmenter les performances de la ville elle-même. En effet, rappelons par exemple que dans la mesure où la Suisse n'a pas suffisamment diminué ses émissions de CO<sup>2</sup> en 2014, la ville de Genève verra sa taxe CO<sup>2</sup> largement augmenter en 2016 (FRS 350'000). Le développement durable est donc dans l'intérêt de toutes et de tous.

**de nouveaux postes pour de nouvelles infrastructures** : en 2016, mis à part deux créations de poste compensées par le département de la culture et du sport, tous les postes proposés par le CA répondent à de nouvelles infrastructures et donc à de nouveaux besoins, validés par le conseil municipal. Concrètement, il s'agit de trois postes d'agent-e-s de sécurité et de surveillance pour la loge de sécurité du dépôt patrimonial du carré vert pris en charge dès septembre 2016 par le MAH (FRS 87'000), de trois postes destinés au nettoyage, à la sécurité et à la gestion de la mise à disposition des locaux du bâtiment scolaire de Chandieu qui ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2016/2017 (FRS 91'000), d'un demi-poste visant à assurer le nettoyage et la mise à disposition des locaux hors horaires scolaires du nouveau bâtiment de Baulacre (FRS 50'000), et finalement de l'augmentation des taux d'activité du régisseur lumière et des huissier-ère-s de l'Alhambra (FRS 72'000).

1.1

**Le soutien à la formation des jeunes :** en septembre 2012, le conseil municipal acceptait l'initiative municipale « créons des places d'apprentissage pour nos enfants » et validait son règlement d'application en avril 2015. ce texte demande à la ville de Genève de soutenir financièrement les entreprises locales, sises sur son territoire, qui créent des places de formation de qualité pour les jeunes et leur offrent de bonnes conditions de travail. Pour répondre à cette initiative, le CA propose le financement, en 2016, d'un fonds municipal pour la formation professionnelle. L'objectif de la ville est la création de 300 nouvelles places d'apprentissages par année. en raison de l'impact budgétaire de ce fonds, le CA propose de démarrer avec une dotation de 1.5 mio, en lieu et place des 3.0 mios initialement envisagés.

**La poursuite de la politique des familles :** en 2016, la famille restera au centre des préoccupations du conseil administratif, en particulier sous l'angle de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. A cet égard et grâce aux efforts consentis ces dernières années, la ville de Genève entend répondre d'ici à 2018 à la quasi-totalité des demandes de places en crèche (exprimées par les familles dont les deux parents sont en activité et qui résident sur la commune). pour répondre à l'ouverture de trois nouvelles crèches

en 2015, le CA propose d'augmenter la subvention destinée à la création de places dans les institutions de la petite enfance (+2.2 mios pour 305 places). Par ailleurs, au regard de la hausse constante de fréquentation des activités parascolaires, le CA souhaite accroître la participation de la ville de Genève au financement du groupe intercommunal pour l'animation parascolaire (+629'000.- ffs). Enfin, afin de couvrir les mécanismes salariaux de la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, le CA propose une augmentation de la subvention qu'il lui verse (+151'000.- ffs).

**une attention particulière à l'entretien du patrimoine :** il est essentiel de soigner le patrimoine, non seulement pour en prémunir la valeur mais également pour véhiculer une image attractive de notre ville. Le CA propose donc une augmentation du montant destiné à l'entretien du patrimoine bâti de la ville de Genève (+1.0 mio).

Sandrine Salerno

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

## 1.2 CHIFFRES CLÉS ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

### 1.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

en francs

COMPTES 2014		BUDGET 2015	
<b>charges</b>	<b>revenus</b>	<b>charges</b>	<b>revenus</b>
	1'132'264'891.18		1'141'795'349
1'038'273'867.85		1'057'251'337	
79'045'535.26		84'530'317	
<b>1'117'319'403.11</b>	<b>1'132'264'891.18</b>	<b>1'141'781'654</b>	<b>1'141'795'349</b>
36'710'481.97	36'710'481.97	36'831'940	36'831'940
<b>1'154'029'885.08</b>	<b>1'168'975'373.15</b>	<b>1'178'613'594</b>	<b>1'178'627'289</b>
14'945'488.07		13'695	
<b>1'168'975'373.15</b>	<b>1'168'975'373.15</b>	<b>1'178'627'289</b>	<b>1'178'627'289</b>
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
118'846'751.89	17'825'362.53	100'000'000	
23'347'818.13	1'009'613.98	30'000'000	
	123'359'593.51		130'000'000
<b>142'194'570.02</b>	<b>142'194'570.02</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
101'021'389.36		100'000'000	
22'338'204.15		30'000'000	
	72'628'699.06		79'731'587
	6'416'836.20		4'798'730
	14'945'488.07		13'695
	93'991'023.33		84'544'012
	29'368'570.18		45'455'988
<b>123'359'593.51</b>	<b>123'359'593.51</b>	<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>
	28'392'690.30		20'268'413
	15'921'367.95		25'201'270
	-29'368'570.18		-45'455'988
14'945'488.07		13'695	
<b>14'945'488.07</b>	<b>14'945'488.07</b>	<b>13'695</b>	<b>13'695</b>

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

651

en francs

PROJET DE BUDGET 2016		
COMPTE ADMINISTRATIF		
Fonctionnement	charges	revenus
revenus		1'145'712'266
charges	1'062'372'780	
Amortissements	82'082'814	
total net des charges et revenus	1'144'455'594	1'145'712'266
imputations internes	42'827'220	42'827'220
total brut des charges et revenus	1'187'282'814	1'188'539'486
excédent de revenus	1'256'672	
	1'188'539'486	1'188'539'486
Investissements	dépenses	recettes
investissements du patrimoine administratif	100'000'000	
investissements du patrimoine financier	30'000'000	
investissements nets		130'000'000
	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
	dépenses	recettes
investissements nets du patrimoine administratif	100'000'000	
investissements nets du patrimoine financier	30'000'000	
amortissements du patrimoine administratif		77'738'417
amortissements du patrimoine financier		4'344'397
excédent de revenus de fonctionnement		1'256'672
autofinancement		83'339'486
insuffisance de financement		46'660'514
	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE		
augmentation du patrimoine administratif		22'261'583
augmentation du patrimoine financier		25'655'603
insuffisance de financement		-46'660'514
augmentation de la fortune	1'256'672	
	1'256'672	1'256'672

1.2

en tenant compte des résultats des budgets 2015 et 2016, la fortune au 31 décembre 2016 est estimée à FRs 967'417'091.

FIGURE 1 : COMPTE DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

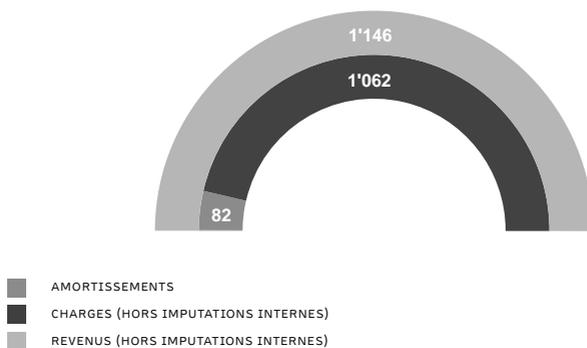
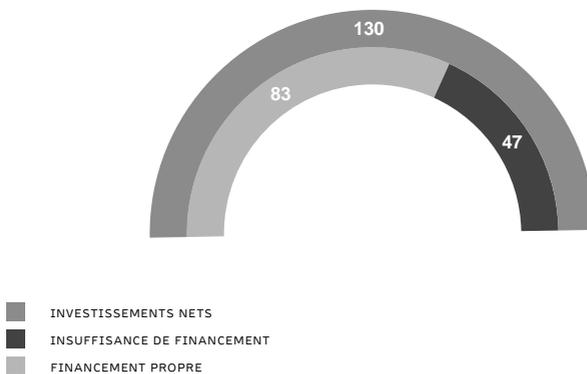


FIGURE 2 : FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)



SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

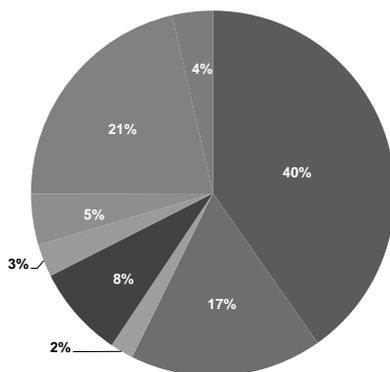
653

**1.2.2 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	Écart	%	C 2014
<b>CHARGES</b>	1'187'283	1'178'614	8'669	1%	1'154'030
30 charges de personnel	476'666	473'589	3'077	1%	459'544
31 biens, services et marchandises	202'500	205'600	-3'100	-2%	201'108
32 intérêts passifs	24'405	24'536	-130	-1%	20'883
33 amortissements	96'592	99'039	-2'448	-2%	100'223
330 Amortissements ordinaires du PF	4'344	4'799	-454	-9%	6'417
331 Amortissements ordinaires du PA	77'738	79'732	-1'993	-2%	72'629
334 pertes sur débiteurs	14'509	14'509	-	-	21'178
34 contributions à d'autres collectivités	34'257	36'510	-2'253	-6%	34'527
35 dédommagements à des collectivités publiques	53'466	52'511	955	2%	51'951
36 subventions accordées	253'820	247'247	6'573	3%	248'060
360 subventions accordées - confédération	503	503	-	-	503
361 subventions accordées - cantons	11'023	10'799	223	2%	11'025
362 subventions accordées - communes	85	85	-0	-0%	64
363 subventions accordées - propres établissements	6'261	6'245	16	0%	6'261
364 subventions accordées - sociétés d'économie mixte	1'505	2'333	-828	-35%	2'366
365 subventions accordées - institutions privées	212'441	205'313	7'128	3%	206'010
366 subventions accordées - personnes physiques	16'528	16'490	38	0%	16'207
367 subventions accordées - étranger	5'473	5'477	-4	-0%	5'624
37 subventions redistribuées	2'750	2'750	-	-	1'025
39 imputations internes	42'827	36'832	5'995	16%	36'710
<b>REVENUS</b>	1'188'539	1'178'627	9'912	1%	1'168'975
40 impôts	882'512	880'762	1'750	0%	865'591
400 impôts sur le revenu et la fortune	585'652	579'915	5'737	1%	557'995
401 impôts sur le bénéfice et le capital	163'567	159'784	3'783	2%	171'088
406 impôts sur les chiens	300	300	-	-	395
408 fonds de péréquation (personnes morales)	17'993	20'763	-2'770	-13%	18'055
409 taxe professionnelle communale	115'000	120'000	-5'000	-4%	118'058
42 revenus des biens	169'701	168'677	1'023	1%	161'781
43 revenus divers	41'258	47'900	-6'643	-14%	57'050
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	7'253	1'615	5'638	349%	1'747
45 dédommagements de collectivités publiques	30'230	28'111	2'119	8%	30'675
46 subventions acquises	12'009	11'980	29	0%	13'818
47 subventions à redistribuer	2'750	2'750	-	-	1'025
48 prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	-	578
49 imputations internes	42'827	36'832	5'995	16%	36'710
<b>Résultat</b>	<b>1'257</b>	<b>14</b>	<b>1'243</b>	<b>0%</b>	<b>14'945</b>

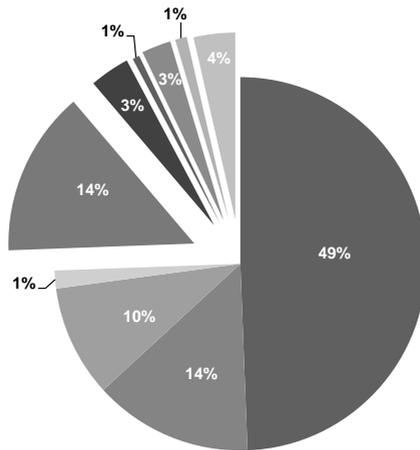
1.2

FIGURE 3 : CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)



- 30 CHARGES DE PERSONNEL
- 31 BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES
- 32 INTÉRÊTS PASSIFS
- 33 AMORTISSEMENTS
- 34 CONTRIBUTIONS À D'AUTRES COLLECTIVITÉS
- 35 DÉDOMMAGEMENTS À DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
- 36 SUBVENTIONS ACCORDÉES
- 39 IMPUTATIONS INTERNES

FIGURE 4 : REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE (EN %)



1.2

- 40 IMPÔTS PERSONNES PHYSIQUES
- 40 IMPÔTS PERSONNES MORALES
- 40 TAXE PROFESSIONNELLE
- 40 AUTRES IMPÔTS
- 42 REVENUS DES BIENS
- 43 REVENUS DIVERS
- 44 PARTS ET CONTRIBUTIONS
- 45 DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES
- 46 SUBVENTIONS ACQUISES
- 49 IMPUTATIONS INTERNES

**1.2.3 ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉCARTS****CHIFFRES GLOBAUX**

conformément aux articles 30 alinéa 1 lettre a) et 48 lettre c) de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le conseil administratif présente au conseil municipal de la ville de Genève le projet de budget 2016 dont les chiffres globaux sont les suivants :

	en francs
<b>budget de fonctionnement</b> (hors imputations internes)	
revenus nets	1'144'455'594
charges nettes	1'145'712'266
<b>résultat de fonctionnement</b>	<b>1'256'672</b>
<b>budget des investissements</b>	
investissements nets présumés	<b>130'000'000</b>
<b>financement des investissements</b>	
investissements nets présumés	130'000'000
autofinancement total	83'339'486
<b>insuffisance de financement</b>	<b>46'660'514</b>

**Évolution entre les comptes 2014, le budget 2015 et le projet de budget 2016 (par chapitre)**

(en millions de francs)	PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15	ÉCART PB16-C14		
<b>revenus nets</b>							
impôts (chapitre 40)	882.5	880.8	865.6	+ 1.8	+ 0.2%	+ 16.9	+ 2.0%
revenus des biens (chapitre 42)	169.7	168.7	161.8	+ 1.0	+ 0.6%	+ 7.9	+ 4.9%
revenus divers (chapitre 43)	41.3	47.9	57.1	- 6.6	- 13.9%	- 15.8	- 27.7%
parts et contributions (chapitre 44)	7.3	1.6	1.7	+ 5.6	+ 349.1%	+ 5.5	+ 315.3%
dédommagements de coll. publiques (chapitre 45)	30.2	28.1	30.7	+ 2.1	+ 7.5%	- 0.4	- 1.5%
subventions et allocations (chapitre 46)	12.0	12.0	13.8	0.0	+ 0.2%	- 1.8	- 13.1%
subventions à redistribuer (chapitre 47)	2.8	2.8	1.0	0.0	0.0%	+ 1.7	+ 168.4%
<b>total</b>	<b>1'145.7</b>	<b>1'141.8</b>	<b>1'132.3</b>	<b>+ 3.9</b>	<b>0.3%</b>	<b>+ 13.4</b>	<b>+ 1.2%</b>
<b>charges de fonctionnement</b>							
charges de personnel (chapitre 30)	476.7	473.6	459.5	+ 3.1	+ 0.6%	+ 17.1	+ 3.7%
biens, services et marchandises (chapitre 31)	202.5	205.6	201.1	- 3.1	- 1.5%	+ 1.4	+ 0.7%
intérêts passifs (chapitre 32)	24.4	24.5	20.9	- 0.1	- 0.5%	+ 3.5	+ 16.9%
pertes sur débiteurs (chapitre 33)	14.5	14.5	21.2	0.0	0.0%	- 6.7	- 31.5%
contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	34.3	36.5	34.5	- 2.3	- 6.2%	- 0.3	- 0.8%
dédommagements à des coll. publ. (chapitre 35)	53.5	52.5	52.0	+ 1.0	+ 1.8%	+ 1.5	+ 2.9%
subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	253.8	247.2	248.1	+ 6.6	+ 2.7%	+ 5.8	+ 2.3%
subventions redistribuées (chapitre 37)	2.8	2.8	1.0	0.0	0.0%	+ 1.7	+ 168.4%
<b>total</b>	<b>1'062.4</b>	<b>1'057.3</b>	<b>1'038.3</b>	<b>+ 5.1</b>	<b>0.5%</b>	<b>+ 24.1</b>	<b>+ 2.3%</b>
<b>Amortissements et investissements</b>							
Amortissements ordinaires	82.1	84.5	79.0	- 2.4	- 2.9%	+ 3.0	+ 3.8%
investissements nets	130.0	130.0	123.4	0.0	0.0%	+ 6.6	+ 5.4%
<b>comptes de fonctionnement et de financement</b>							
excédent/déficit du compte de fonctionnement	1.3	0.0	14.9	-	-	-	-
excédent/insuffisance de financement	-46.7	-45.5	-29.4	-	-	-	-

# SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi) Budget 2016

657

## PRINCIPAUX ÉCARTS DES CHARGES

chapitre 30 : charges de personnel (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
476.7	473.6	459.5	+ 3.1	+ 0.6%	+ 17.1	+ 3.7%

1.2

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2016	(B 2015)	(C 2014)
300 Autorités et commissions	2.1	0.0	+ 0.3
301 traitement du personnel	374.6	+ 3.8	+ 11.7
303 assurances sociales	34.1	+ 1.0	+ 3.0
304 caisse de pensions et prévoyance	47.2	- 0.4	+ 2.1
305 assurances maladie et accident	8.0	- 0.5	+ 0.2
306 prestations en nature	2.6	0.0	+ 0.4
307 prestations aux pensionnés	2.9	- 0.1	+ 0.5
308 personnel intérimaire	0.7	- 0.8	- 1.8
309 autres charges de personnel	4.5	+ 0.1	+ 0.7

ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires étant précisé que l'indexation des salaires des employé-e-s de la ville a été estimée pour 2016 à 0.0%.

Le gel des postes vacants est budgété à hauteur de -13.0 mios, tout comme en 2015.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2015) :

- mécanismes salariaux : + 3.9 mios
- postes créés partiellement en 2015 : + 1.9 mio
- cotisations allocations familiales : + 0.5 mio
- variations liées aux mouvements du personnel : + 0.3 mio
- personnel auxiliaire et intérimaire : - 0.4 mio
- variations autres charges du personnel : - 3.0 mios

## SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi) Budget 2016

### chapitre 31 : biens, services et marchandises (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
202.5	205.6	201.1	- 3.1	- 1.5%	+ 1.4	+ 0.7%

dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	PB 2016	(B 2015)	(C 2014)
310 fournitures de bureau, imprimés, publicité	8.8	- 0.2	- 0.9
311 mobilier, machines, véhicules, matériel	6.0	- 0.4	- 0.4
312 eau, énergie, combustibles	21.8	+ 0.2	- 0.1
313 achats de fournitures et autres marchandises	14.1	- 0.3	+ 0.8
314 entretien des immeubles par des tiers	69.2	+ 2.8	+ 4.9
315 entretien d'objets mobiliers par des tiers	9.9	- 0.3	+ 0.5
316 loyers, fermages et redevances d'utilisation	12.6	+ 0.4	0.0
317 dédommagements	2.9	0.0	+ 0.3
318 honoraires et prestations de services	55.0	- 5.3	- 4.1
319 frais divers	2.2	0.0	+ 0.4

en comparaison avec le budget 2015, les charges de biens, services et marchandises s'inscrivent en baisse de 3.1 mios.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2015) :

- Frais d'entretien des routes : + 0.7 mio
- Frais d'entretien bâtiments PA et PF : + 1.0 mio
- Aménagement expos, maquettes, plans : + 0.8 mio
- honoraires pour établissement de projet : + 0.5 mio
- restitution du budget de l'expo Milano 2015 : - 0.3 mio
- honoraires de régies GIM transférés en imputations internes : - 6.3 mios

### chapitre 32 : intérêts passifs (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
24.4	24.5	20.9	- 0.1	- 0.5%	+ 3.5	+ 16.9%

La politique instillée par le conseil administratif en matière de gestion de la dette continue de porter ses fruits. La stratégie définie prévoit en effet qu'un tiers de l'encours de la dette est basé sur les taux courts. cette stratégie trouve sa logique dans le fait qu'il existe une corrélation historique entre le niveau des taux courts et la situation conjoncturelle et/ou l'inflation. Au moment où les perspectives conjoncturelles sont mitigées, la charge de la dette continue de diminuer. Le conseil administratif a ainsi profité des taux à très long terme extrêmement bas pour émettre des emprunts publics sur des échéances longues. Le taux moyen de la dette devrait ainsi être proche de 1.4%.

**chapitre 33 : Amortissements** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
82.1	84.5	79.0	- 2.4	- 2.9%	+ 3.0	+ 3.8%

Les amortissements sont en augmentation par rapport aux comptes 2014 de 3,0 mios. cette augmentation est induite par le rythme de réalisation des investissements votés par le conseil municipal. relevons toutefois qu'ils sont en diminution en comparaison avec le budget 2015.

1.2

Leurs montants sont déterminés objet par objet conformément aux dispositions légales en matière d'amortissements, notamment la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application.

**groupe 334 : pertes sur débiteurs** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
14.5	14.5	21.2	0.0	0.0%	- 6.7	- 31.5%

La majeure partie des pertes attendues concerne les débiteurs relatifs aux centimes additionnels. ce budget est déterminé en fonction du niveau moyen des pertes constatées ces dernières années.

**chapitre 34 : contributions à d'autres collectivités** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
34.3	36.5	34.5	- 2.3	- 6.2%	- 0.3	- 0.8%

Le chapitre 34 enregistre la compensation financière versée aux communes frontalières, ainsi que les effets de la nouvelle péréquation intercommunale. La contribution à cette dernière s'inscrit en baisse par rapport au budget 2015 (- 2,0 mios), et même plus, puisqu'en 2016, la ville de Genève sera bénéficiaire de cette couche péréquative à hauteur de 5,6 mios. cette situation s'explique par les rentrées fiscales exceptionnelles qu'a connu la commune d'Anières en 2014, année de référence pour les contributions 2016.

**chapitre 35 : dédommagements à des collectivités publiques** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
53.5	52.5	52.0	+ 1.0	+ 1.8%	+ 1.5	+ 2.9%

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale en 2010 a sonné le glas des dispositions transitoires des lois 9679 et 10077. Le retour à la normale en matière de frais de perception intervenu cette année-là a entraîné une diminution du montant budgété de près de 12.0 mios de 2009 à 2014. ces charges pour 2016 s'inscrivent en droite ligne de celles budgétées en 2015. L'augmentation s'explique par la hausse des frais de perception budgétés, en lien avec la hausse des recettes fiscales liées aux centimes additionnels.

Les « frais de police » dus par la ville de Genève au canton en application de la convention relative aux « frais de routes » sont budgétés à hauteur de 15.0 mios.

**chapitre 36 : transferts à des tiers : subventions et allocations** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
253.8	247.2	248.1	+ 6.6	+ 2.7%	+ 5.8	+ 2.3%
-41.4	-41.0	-45.4	- gratuits			
212.4	206.2	202.7	+ 6.2	+ 3.0%	+ 9.7	+ 4.8%

hors gratuits, les subventions prévues par la ville de Genève en 2016 s'inscrivent globalement en augmentation de 6.2 mios par rapport à 2015.

Relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2015) :

- nouvelles places de crèches : + 2.2 mios
- mécanismes salariaux petite enfance : + 1.7 mio
- Fonds d'apprentissage : + 1.5 mio
- gratuits : + 0.4 mio
- subvention ligne TPG 32 : - 0.3 mio

**PRINCIPAUX ÉCARTS DES REVENUS**

**chapitre 40 : Impôts** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
882.5	880.8	865.6	+ 1.8	+ 0.2%	+ 16.9	+ 2.0%

1.2

Les rentrées fiscales estimées pour 2016 s'inscrivent dans un environnement conjoncturel toujours contrasté. L'économie suisse souffre de l'abandon du taux plancher avec l'euro, dans un contexte européen et mondial de reprise de la croissance très graduelle. Les suites du récent référendum grec concentrent désormais toutes les inquiétudes.

La forte appréciation du franc suisse a pour effet de mettre sous pression les exportateurs. A l'inverse, les importateurs ne répercutent que lentement les baisses de prix d'achat ainsi engendrées. La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est attendue pour 2015 à moins de 1.0%.

donnant suite aux demandes de la ville de Genève, à l'instar de l'année précédente, le département cantonal des finances a communiqué de manière plus précoce les premières estimations budgétaires pour 2016, ainsi que les premiers éléments correctifs pour 2014. En sus de sa propre appréciation de la situation, le conseil administratif a donc pu prendre en compte également ces informations dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2016.

Le conseil administratif a établi dans un premier temps ses propres estimations. Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques réellement produit les années précédentes. Pour cela, le département des finances et du logement dispose de l'estimation de la production des exercices 2013 et 2014 figurant aux comptes et des impôts partiellement produits les années antérieures. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2016, il convient d'estimer également la production pour 2015. Cet exercice, désormais facilité par la nette amélioration de la qualité des informations transmises par le canton, demeure aléatoire.

Il convient également de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée

au-delà des prévisions. Aussi, la neutralisation de ces correctifs pour chaque exercice comptable est indispensable afin d'appréhender convenablement la réalité. L'évaluation des revenus fiscaux 2016 est donc basée sur les comptes 2014, diminués des effets des correctifs des années 2001 à 2014, et corrigés des premières estimations de correctifs communiquées par le DF.

Ajoutons à cela que les prévisions fiscales tiennent également compte des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à une expertise minutieuse des membres du groupe, issus de différents domaines professionnels.

S'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2013 et 2014. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations. Un tassement du niveau de production de la taxe professionnelle est attendu pour 2016.

Le conseil administratif a ainsi pu élaborer pour la cinquième fois un projet de budget avec, en sus de ses propres estimations, des prévisions émanant du canton reçues en cours de processus d'élaboration budgétaire. Le conseil administratif a choisi de retenir les prévisions cantonales pour l'imposition des personnes physiques et des personnes morales.

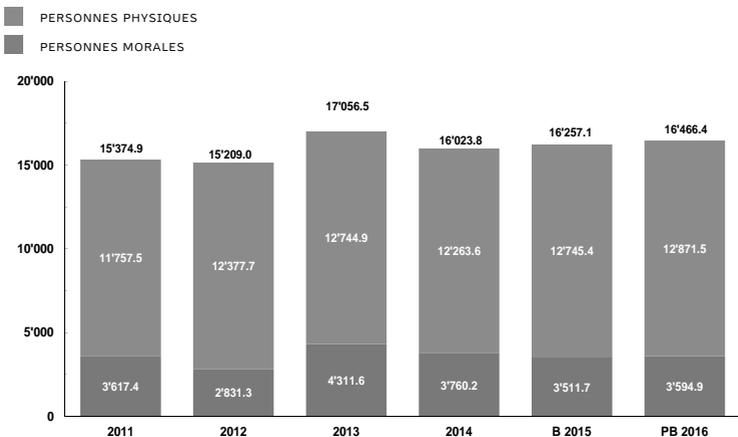
Au final, les revenus des impôts s'inscrivent en très légère progression de près de 1.8 mio en comparaison avec le budget 2015.

## SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi) Budget 2016

ESTIMATION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL 2016			
Année (En milliers de francs)	Personnes physiques	Personnes morales	total
<b>2014</b>			
Production comptabilisée	12'264	3'760	16'024
+/- Rectification <sup>1</sup>	+ 221	- 185	+ 36
Production rectifiée	12'484	3'576	16'060
<b>2015</b>			
P.P. croissance + 1.0%	+ 126		+ 126
P.M. croissance - 1.0%		- 34	- 34
Production prévisionnelle	12'610	3'542	16'152
<b>2016</b>			
P.P. croissance + 2.1%	+ 261		+ 261
P.M. croissance + 1.5%		+ 53	+ 53
Production prévisionnelle	12'871	3'595	16'466

<sup>1</sup> La rectification relative aux personnes physiques pour 2014 tient compte de la neutralisation des correctifs pour +5,8 mios liés aux années 2000 à 2013 ainsi que de la première révision 2014, estimée à +15,9 mios. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de +42,1 mios pour les années précédentes, ainsi qu'une première révision 2014 estimée à -8,5 mios.

**FIGURE 5 : ÉVOLUTION DES CENTIMES ADDITIONNELS (EN MILLIERS DE FRANCS)**



# SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi) Budget 2016

663

## chapitre 42 : revenus des biens (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
169.7	168.7	161.8	+ 1.0	+ 0.6%	+ 7.9	+ 4.9%
- 38.6	- 37.9	- 42.5	- revenus des gratuités			
131.1	130.8	119.3	+ 0.3	+ 0.3%	+ 11.8	+ 9.9%

1.2

Les revenus des biens s'inscrivent en augmentation par rapport au budget 2015 et aux comptes 2014. Les revenus des biens sont composés des revenus de location des immeubles du patrimoine administratif et financier, des redevances d'utilisation du domaine public, de taxes ainsi que des bénéfices sur autres placements du patrimoine financier.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2015) :

- dividendes BCGE, ATMB, NAXOO et parking cornavin SA : + 1.3 mio
- gratuités : + 0.7 mio
- DDP Place cornavin : + 0.5 mio
- bénéfices de l'hôtel métropole et du parc des eaux-vives : - 0.3 mio
- Intérêts intercalaires : - 1.3 mio

## chapitre 43 : revenus divers (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
41.3	47.9	57.1	- 6.6	- 13.9%	- 15.8	- 27.7%
-2.8	-3.1	-2.9	- revenus des gratuités			
38.4	44.8	54.2	- 6.4	- 14.2%	- 15.7	- 29.0%

Les revenus divers s'inscrivent en diminution par rapport à 2015.

relevons les variations notables suivantes (par rapport au budget 2015) :

- honoraires de régies GIM transférés en imputations internes : - 6.5 mio
- gratuités : - 0.3 mio

## chapitre 44 : parts et contributions (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
7.3	1.6	1.7	+ 5.6	+ 349.1%	+ 5.5	+ 315.3%

sur ce chapitre est budgété la rétrocession de l'assurance incendie au service d'incendie et de secours (1.5 mio) ainsi que la part à des recettes cantonales de divers impôts pour 0.2 mio. ces revenus sont présumés en stabilité par rapport à 2015.

La péréquation intercommunale instituée par la LRPFI génère en 2016 un revenu de 5.6 mios, en lieu et place d'une contribution de 2.0 mios en 2015. cette contribution explique l'écart constaté entre le projet de budget 2016 et le budget 2015.

**chapitre 45 : dédommagements de collectivités publiques** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
30.2	28.1	30.7	+ 2.1	+ 7.5%	- 0.4	- 1.5%

ce groupe de comptes comprend les participations des communes au sis et aux bibliobus, ainsi qu'une écriture consécutive à l'application de la convention relative aux frais de routes.

L'assemblée générale de l'AcG a accepté de relever sa participation aux frais de fonctionnement du sis, dans un premier temps pour 2016, de 2.0 mios. A terme, l'objectif est de voir les communes financer le sis à hauteur de la quote-part des interventions les concernant.

**chapitre 46 : subventions acquises** (en millions de francs)

PB 2016	B 2015	C 2014	ÉCART PB16-B15		ÉCART PB16-C14	
12.0	12.0	13.8	0.0	+ 0.2%	- 1.8	- 13.1%

La subvention versée par le canton prévue dans l'accord portant sur les frais d'entretien des routes a désormais atteint son niveau cible conventionnel de 8.0 mios par année.

Les autres revenus de ce chapitre concernent la participation du fonds intercommunal à la création de places de crèches, la dime du livre ainsi que la part sur les bénéfices du sport-toto.

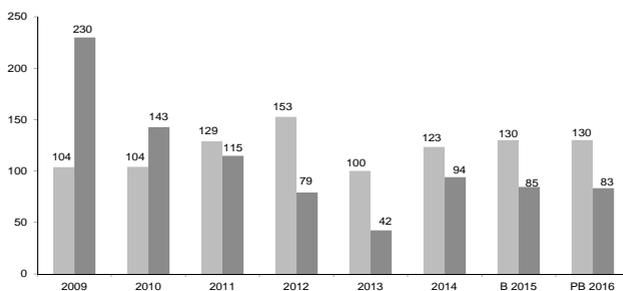
**1.2.5 PLAN DE FINANCEMENT  
INVESTISSEMENTS**

	PB 2016		B 2015	
	En millions de francs	En %	En millions de francs	En %
patrimoine financier	30.0	23.1	30.0	23.1
patrimoine administratif	100.0	76.9	100	76.9
<b>total</b>	<b>130.0</b>	<b>100.0</b>	<b>130.0</b>	<b>100.0</b>

Le conseil administratif a décidé d'une enveloppe annuelle des investissements de 130.0 mios, dont 100.0 mios pour le patrimoine administratif et 30.0 mios pour le patrimoine financier.

FIGURE 6 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

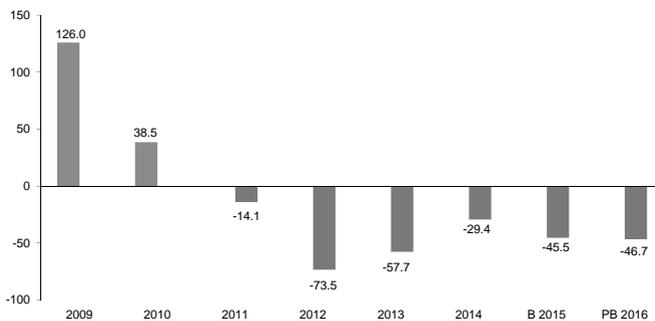
■ INVESTISSEMENTS  
■ FINANCEMENT



1.2

FIGURE 7 : EXCÉDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT (EN MILLIONS DE FRANCS)

■ EXCÉDENT  
■ INSUFFISANCE



**FINANCEMENT**

(en millions de francs)

**A. emplois des fonds**

investissements totaux		130.0
total des décaissements		130.0

**B. sources des fonds**

Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	82.1	
Excédent de revenus du budget de fonctionnement	1.3	
<b>Autofinancement net</b>	<b>83.3</b>	
<b>déficit d'emplois de fonds</b>	<b>46.7</b>	

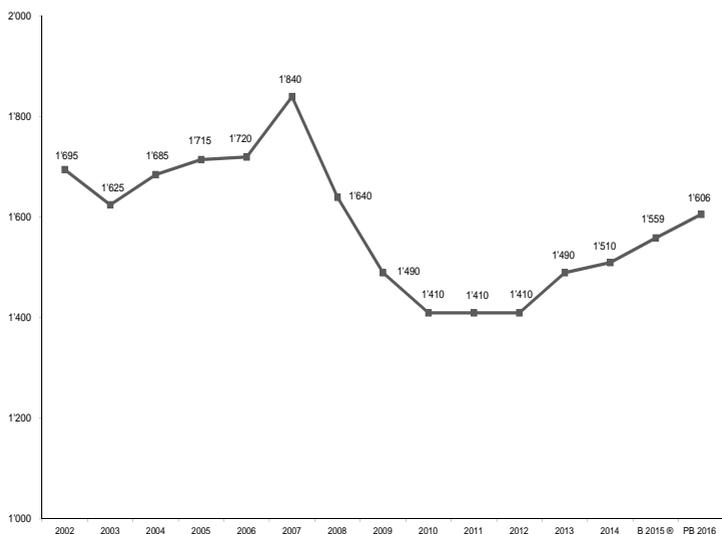
Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2015 et le projet de budget 2016.

(en millions de francs)

	<b>PB 2016</b>	<b>B 2015</b>
investissements nets	130.0	130.0
Autofinancement	83.3	84.5
(insuffisance de financement) / excédent	(46.7)	(45.5)
Autofinancement en %	64.2%	65.0%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2016 est de 64.2%, en légère détérioration par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

FIGURE 8 : ÉVOLUTION DE LA DETTE (EN MILLIONS DE FRANCS)



1.2

Ⓢ : rectifié

**1.3 PROJET DE BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE****1.3.1 CHARGES**

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	Écart	%	C 2014
0 Administration générale	142'502	144'628	-2'126	-1%	138'463
01 CONSEIL MUNICIPAL	2'937	2'908	29	1%	2'519
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	1'975	2'276	-301	-13%	2'446
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	120'792	122'843	-2'051	-2%	118'345
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	13'939	13'670	268	2%	12'808
09 DIVERS (NON VENTILABLES)	2'859	2'930	-71	-2%	2'345
1 sécurité publique	121'385	119'895	1'490	1%	115'699
10 PROTECTION JURIDIQUE	9'758	9'690	68	1%	10'873
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	57'451	55'592	1'858	3%	52'679
14 INCENDIE ET SECOURS	50'044	50'472	-428	-1%	48'566
16 PROTECTION CIVILE	4'132	4'140	-8	0%	3'580
2 enseignement et formation	66'597	61'936	4'662	8%	61'768
21 ÉCOLES PUBLIQUES	66'597	61'936	4'662	8%	61'768
3 culture et loisirs	370'477	366'642	3'836	1%	367'589
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	258'607	257'757	850	0%	259'366
33 PARCS ET PROMENADES	37'167	36'898	269	1%	36'344
34 SPORTS	51'912	49'184	2'728	6%	49'461
35 AUTRES LOISIRS	22'792	22'803	-11	0%	22'418
5 Prévoyance sociale	177'855	172'931	4'924	3%	166'916
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	119'340	114'675	4'665	4%	110'197
58 AIDE SOCIALE	58'515	58'256	259	0%	56'719
6 trafic	76'537	80'320	-3'783	-5%	49'000
62 ROUTES COMMUNALES	75'653	79'067	-3'413	-4%	47'668
65 TRAFIC RÉGIONAL	884	1'254	-370	-30%	1'332
7 protection et aménagement de l'environ.	68'623	67'375	1'248	2%	92'359
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	7'268	5'267	2'001	38%	4'368
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	34'551	34'873	-322	-1%	62'700
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	11'310	11'680	-370	-3%	11'382
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	7'856	7'313	544	7%	6'805
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7'638	8'243	-605	-7%	7'104
9 finances et impôts	163'306	164'886	-1'580	-1%	162'235
90 IMPÔTS	70'159	70'116	43	0%	72'871
92 ENTRE COMMUNES	-	2'010	-2'010	-100%	2'495
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	25'043	24'988	56	0%	21'508
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	68'104	67'772	332	0%	65'361
<b>TOTAL</b>	<b>1'187'283</b>	<b>1'178'614</b>	<b>8'669</b>	<b>1%</b>	<b>1'154'030</b>

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

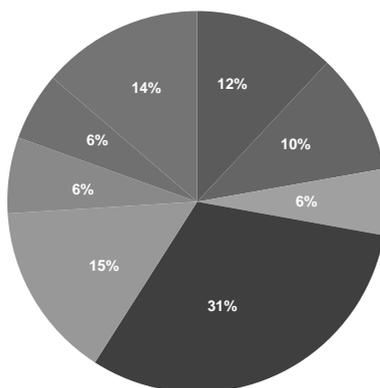
669

**1.3.2 REVENUS**

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	Écart	%	C 2014
0 Administration générale	37'605	35'276	2'329	7%	37'084
02 CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	70	45	25	56%	57
05 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	13'874	13'240	633	5%	12'305
08 IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	23'661	21'991	1'671	8%	24'222
1 sécurité publique	59'823	57'897	1'927	3%	53'149
10 PROTECTION JURIDIQUE	35'185	35'145	39	0%	29'668
11 SÉCURITÉ MUNICIPALE	3'094	3'005	89	3%	3'300
14 INCENDIE ET SECOURS	20'941	19'161	1'779	9%	20'015
16 PROTECTION CIVILE	604	585	19	3%	166
2 enseignement et formation	4'355	4'268	88	2%	4'465
21 ÉCOLES PUBLIQUES	4'355	4'268	88	2%	4465
3 culture et loisirs	29'710	28'207	1'502	5%	39'983
30 ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	19'108	19'725	-617	-3%	28483
33 PARCS ET PROMENADES	753	785	-32	-4%	1'570
34 SPORTS	9'073	6'924	2'149	31%	9'160
35 AUTRES LOISIRS	776	774	2	0%	771
5 prévoyance sociale	10'103	9'489	614	6%	9'204
54 INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	8'100	7'525	576	8%	6'844
58 AIDE SOCIALE	2'002	1'964	38	2%	2'359
6 trafic	25'314	25'404	-90	0%	27'661
62 ROUTES COMMUNALES	25'314	25'404	-90	0%	27'661
7 protection et aménagement de l'environ.	10'859	10'949	-90	-1%	6'607
71 APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	4'460	4'460	-	-	120
72 TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'415	1'425	-10	-1%	2'051
74 CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	4'943	4'943	-	-	4'260
78 AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	-	80	-80	-100%	82
79 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	41	42	-0	0%	94
9 finances et impôts	1'010'770	1'007'138	3'632	0%	990'822
90 IMPÔTS	882'512	880'762	1'750	0%	866'406
92 ENTRE COMMUNES	5'571	-	5'571	-	-
94 CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	25'312	26'896	-1'584	-6%	24'018
95 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	97'374	99'480	-2'106	-2%	100'388
<b>TOTAL</b>	<b>1'188'539</b>	<b>1'178'627</b>	<b>9'912</b>	<b>1%</b>	<b>1'168'975</b>

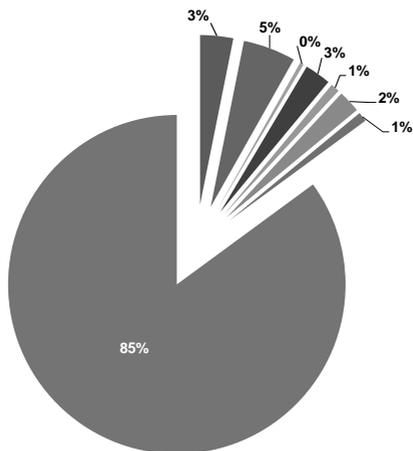
1.3

FIGURE 9 : CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)



- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

FIGURE 10 : REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)



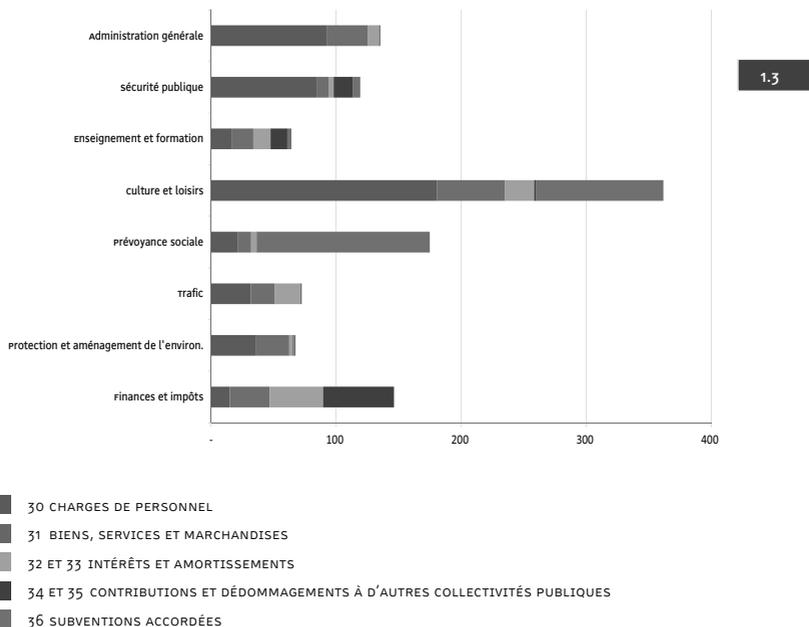
1.3

- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

**1.3.3 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE  
ET CHAPITRE COMPTABLE**

en milliers de francs	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONN.	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
charges	142'502	121'385	66'597	370'477	177'855	76'537	68'623	163'306	1'187'283
30 charges de personnel	92'314	84'227	16'693	180'452	21'094	31'565	35'363	14'957	476'666
31 biens, services et marchandises	32'790	9'623	16'944	54'358	10'825	19'088	27'111	31'761	202'500
32 intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	24'405	24'405
33 amortissements	9'158	4'123	13'819	23'540	4'234	20'536	2'831	18'351	96'592
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	34'257	34'257
35 dédommagements à des collectivités publiques	57	15'570	13'484	1'235	334	-	670	22'117	53'466
36 subventions accordées	1'088	5'648	3'228	102'203	138'411	1'229	1'463	550	253'820
37 subventions redistribuées	250	-	-	2'500	-	-	-	-	2'750
39 imputations internes	6'844	2'194	2'430	6'189	2'958	4'119	1'185	16'908	42'827
revenus	37'605	59'823	4'355	29'710	10'103	25'314	10'859	1'010'770	1'188'539
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	882'512	882'512
42 revenus des biens	18'825	33'065	3'977	14'377	7'224	-	4'780	87'452	169'701
43 revenus divers	10'645	10'864	170	9'588	438	1'391	5'894	2'268	41'258
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	200	1'482	-	-	-	-	-	5'571	7'253
45 dédommagements de collectivités publiques	339	13'257	206	1'262	165	15'000	-	-	30'230
46 subventions acquises	170	220	-	443	2'276	8'900	-	-	12'009
47 subventions à redistribuer	250	-	-	2'500	-	-	-	-	2'750
49 imputations internes	7'176	936	2	1'539	-	24	185	32'966	42'827
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-104'897</b>	<b>-61'561</b>	<b>-62'242</b>	<b>-340'768</b>	<b>-167'753</b>	<b>-51'222</b>	<b>-57'764</b>	<b>847'464</b>	<b>1'257</b>

FIGURE 11 : POIDS DES CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES  
(EN MILLIONS DE FRANCS)

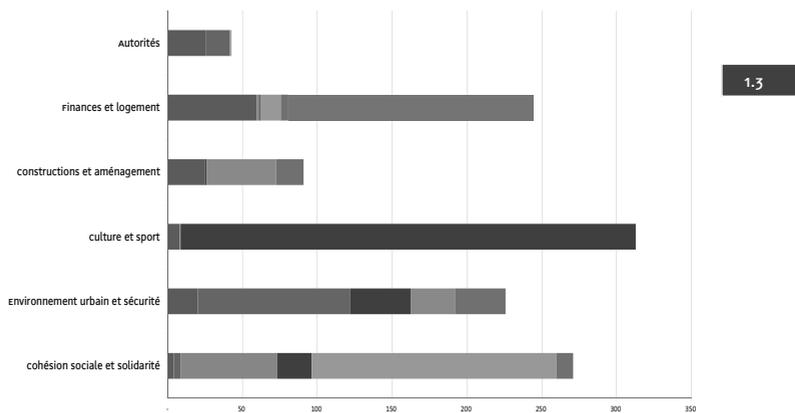


SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

**1.3.4 PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE ET DÉPARTEMENT**

en milliers de francs	AUTORITÉS	FINANCES ET LOGEMENT	CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT	CULTURE ET SPORT	ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ	COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ	RÉSULTAT
Administration générale	-24'641	-28'318	-20'095	-7'615	-20'093	-4'135	-104'897
<b>charges</b>	<b>25'771</b>	<b>59'515</b>	<b>24'780</b>	<b>8'076</b>	<b>20'225</b>	<b>4'135</b>	<b>142'502</b>
<b>revenus</b>	<b>1'130</b>	<b>31'197</b>	<b>4'686</b>	<b>461</b>	<b>132</b>	<b>-</b>	<b>37'605</b>
sécurité publique	-15'000	-	-	-	-43'854	-2'707	-61'561
<b>charges</b>	<b>15'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>101'861</b>	<b>4'523</b>	<b>121'385</b>
<b>revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58'007</b>	<b>1'816</b>	<b>59'823</b>
enseignement et formation	-	-1'500	-	-539	-	-60'203	-62'242
<b>charges</b>	<b>-</b>	<b>1'500</b>	<b>-</b>	<b>539</b>	<b>-</b>	<b>64'559</b>	<b>66'597</b>
<b>revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4'355</b>	<b>4'355</b>
culture et loisirs	-577	-915	-1'393	-278'366	-37'182	-22'335	-340'768
<b>charges</b>	<b>577</b>	<b>917</b>	<b>1'393</b>	<b>304'201</b>	<b>40'281</b>	<b>23'108</b>	<b>370'477</b>
<b>revenus</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>25'835</b>	<b>3'099</b>	<b>774</b>	<b>29'710</b>
prévoyance sociale	-1'124	-13'487	-15	-	-15	-153'111	-167'753
<b>charges</b>	<b>1'124</b>	<b>13'487</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>163'214</b>	<b>177'855</b>
<b>revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10'103</b>	<b>10'103</b>
Trafic	14'741	-231	-36'041	-	-29'551	-140	-51'222
<b>charges</b>	<b>259</b>	<b>231</b>	<b>46'281</b>	<b>-</b>	<b>29'625</b>	<b>140</b>	<b>76'537</b>
<b>revenus</b>	<b>15'000</b>	<b>-</b>	<b>10'240</b>	<b>-</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>25'314</b>
protection et aménagement de l'environ.	-	-5'065	-13'868	-62	-32'397	-6'372	-57'764
<b>charges</b>	<b>-</b>	<b>5'065</b>	<b>18'369</b>	<b>62</b>	<b>33'812</b>	<b>11'315</b>	<b>68'623</b>
<b>revenus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4'501</b>	<b>-</b>	<b>1'415</b>	<b>4'943</b>	<b>10'859</b>
finances et impôts	-	847'464	-	-	-	-	847'464
<b>charges</b>	<b>-</b>	<b>163'306</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>163'306</b>
<b>revenus</b>	<b>-</b>	<b>1'010'770</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'010'770</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-26'602</b>	<b>797'948</b>	<b>-71'412</b>	<b>-286'582</b>	<b>-163'092</b>	<b>-249'003</b>	<b>1'257</b>

FIGURE 12 : POIDS DES CHARGES DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LES DÉPARTEMENTS  
(EN MILLIONS DE FRANCS)



- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

## 1.3.5 RESSOURCES HUMAINES

politiques publiques	Fixes							Auxiliaires		
	301180 (ETP)							301190 (FRS)		
	B 2015	Nouveaux postes	Augmentations de taux	Transferts	Extrait CA	Variation Part. 06	PB 2016	PB 2016	B 2015	Écart
0 Administration générale	543.9	-	-	-2.0	-	1.2	543.1	3'815'882	3'434'749	381'134
05 Administration générale	522.9	-	-	-1.8	-	1.3	522.4	3'795'682	3'414'549	381'134
08 Immeubles du patrimoine administratif (non ventilables)	21.0	-	-	-0.2	-	-0.1	20.7	20'200	20'200	-
1 sécurité publique	610.1	-	-	-1.0	-	-3.8	605.3	356'610	356'610	-
10 protection juridique	27.0	-	-	-	-	0.1	27.1	156'610	156'610	-
11 sécurité municipale	298.0	-	-	-1.0	-	-0.5	296.5	60'000	60'000	-
14 incendie et secours	270.3	-	-	-	-	-3.6	266.7	140'000	140'000	-
16 protection civile	14.8	-	-	-	-	0.2	15.0	-	-	-
2 enseignement et formation	140.5	3.5	-	-	-	-0.2	143.8	134'950	134'950	-
21 écoles publiques	140.5	3.5	-	-	-	-0.2	143.8	134'950	134'950	-
3 culture et loisirs	1'277.2	5.2	1.3	-6.8	-	-6.6	1'270.3	4'467'489	4'156'075	311'414
30 encouragement à la culture	889.1	3.7	1.3	-6.9	-	-5.6	881.6	3'099'442	2'863'028	236'414
33 parcs et promenades	206.0	-	-	-	-	-1.0	205.0	255'000	180'000	75'000
34 sports	172.8	1.5	-	1.0	-	-	175.3	1'031'727	1'031'727	-
35 autres loisirs	9.3	-	-	-0.9	-	-	8.4	81'320	81'320	-
5 Prévoyance sociale	133.3	-	-	-1.6	-	-2.8	128.9	1'176'280	1'176'280	-
54 institutions pour la jeunesse	59.2	-	-	-	-	-0.7	58.5	227'085	227'085	-
58 aide sociale	74.1	-	-	-1.6	-	-2.1	70.4	949'195	949'195	-
6 trafic	276.3	-	-	-2.0	-	-1.1	273.2	224'500	224'500	-
62 routes communales	276.3	-	-	-2.0	-	-1.1	273.2	224'500	224'500	-
7 protection et aménagement de l'environnement	245.7	-	-	13.2	-	0.9	259.8	915'400	1'095'400	-180'000
71 Approven eau, protection et correction des eaux	20.0	-	-	16.2	-	-	36.2	-	-	-
72 traitement des déchets	127.2	-	-	-2.0	-	-0.8	124.4	230'000	410'000	-180'000
74 cimetières et crématoires	51.6	-	-	-1.0	-	1.2	51.8	71'700	71'700	-
78 autres tâches de protection de l'environnement	16.5	-	-	1.0	-	0.9	18.4	433'700	433'700	-
79 Aménagement du territoire	30.4	-	-	-1.0	-	-0.4	29.0	180'000	180'000	-
9 finances et impôts	120.3	-	-	0.2	-	-0.2	120.3	263'298	263'298	-
95 immeubles du patrimoine financier	120.3	-	-	0.2	-	-0.2	120.3	263'298	263'298	-
<b>total</b>	<b>3'347.3</b>	<b>8.7</b>	<b>1.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-12.6</b>	<b>3'344.7</b>	<b>11'354'409</b>	<b>10'841'862</b>	<b>512'548</b>

ne sont pas comprises dans la rubrique 301190 les charges sociales estimées à 22.917%

DB: disponible budgétaire

ETP: Équivalent Temps Plein

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

677

**1.3.6 NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2016**

				EN FRANCS		
culture et sport						
			AU prorata	Annualisé		
30	encouragement à la culture	0.7	collaborateur/trice scientifique/gestion de projet	88'443	88'443	
30	encouragement à la culture	3.0	Agent-e-s de sécurité (dès le 01.09.16)	87'042	261'126	
34	sports	0.5	caissier-ère	48'952	48'952	
34	sports	1.0	gardien-ne de bains polyvalent	101'104	101'104	
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>			<b>5.2</b>	<b>montant y.c. charges sociales</b>	<b>325'541</b>	<b>499'625</b>

1.3

				EN FRANCS		
cohésion sociale et solidarité						
			AU prorata	Annualisé		
21	écoles publiques	0.5	responsable bâtiment scolaire beaulacre	50'476	50'476	
21	écoles publiques	1.0	responsable bât.scolaire chandieu (dès le 01.09.16)	28'337	85'012	
21	écoles publiques	1.0	responsable bât.scolaire chandieu (dès le 01.09.16)	28'587	85'761	
21	écoles publiques	1.0	responsable bât.scolaire chandieu (dès le 01.09.16)	33'651	100'953	
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>			<b>3.5</b>	<b>montant y.c. charges sociales</b>	<b>141'051</b>	<b>322'202</b>
<b>total postes</b>			<b>8.7</b>	<b>montant total</b>	<b>466'592</b>	<b>821'827</b>

Le montant inscrit dans la colonne « au prorata » correspond au montant inscrit au projet de budget 2016. il prend en compte la date à partir de laquelle le poste est occupé (par exemple : responsable bât.scolaire chandieu (dès le 01.09.16)). La colonne « annualisé » indique le coût du poste pour l'année entière.

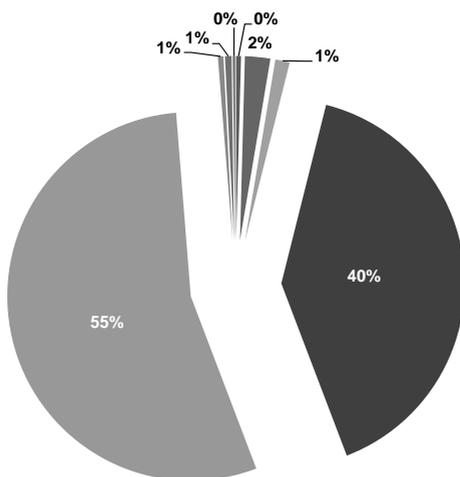
**1.3.7 AUGMENTATIONS DE TAUX D'ACTIVITÉ**

				EN FRANCS		
culture et sport						
			AU prorata	Annualisé		
30	encouragement à la culture	0.2	régisseur lumière	20'191	20'191	
30	encouragement à la culture	0.6	Huissier-ères-s	52'226	52'226	
30	encouragement à la culture	0.2	Adjoint scientifique	30'000	30'000	
30	encouragement à la culture	0.3	collaborateur scientifique	36'000	36'000	
<b>nombre de nouveaux postes demandés</b>			<b>1.3</b>	<b>montant y.c. charges sociales</b>	<b>138'417</b>	<b>138'417</b>
<b>total postes</b>			<b>1.3</b>	<b>montant total</b>	<b>138'417</b>	<b>138'417</b>

## 1.3.7 SUBVENTIONS

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	Écart	%	C 2014
<b>subventions monétaires</b>	<b>212'420</b>	<b>206'245</b>	<b>6'175</b>	<b>3%</b>	<b>202'676</b>
Administration générale	67	37	30	81%	30
sécurité publique	42	42	-	-	33
enseignement et formation	2'608	1'160	1'449	125%	861
<b>culture et loisirs</b>	<b>80'465</b>	<b>80'022</b>	<b>443</b>	<b>1%</b>	<b>81'006</b>
Prévoyance sociale	126'876	122'454	4'422	4%	118'039
trafic	998	1'288	-290	-23%	1'445
Protection et aménagement de l'environ.	1'364	1'242	122	10%	1'262
<b>gratuités</b>	<b>41'399</b>	<b>41'001</b>	<b>398</b>	<b>1%</b>	<b>45'384</b>
Administration générale	1'021	924	98	11%	1'022
sécurité publique	5'606	5'579	27	0%	7'160
enseignement et formation	619	536	84	16%	479
<b>culture et loisirs</b>	<b>21'738</b>	<b>19'919</b>	<b>1'819</b>	<b>9%</b>	<b>22'216</b>
Prévoyance sociale	11'535	10'982	552	5%	11'479
trafic	231	2'400	-2'169	-90%	2'323
Protection et aménagement de l'environ.	99	112	-13	-12%	155
Finances et impôts	550	550	-	-	550
<b>Total</b>	<b>253'820</b>	<b>247'247</b>	<b>6'573</b>	<b>3%</b>	<b>248'060</b>

FIGURE 13 : SUBVENTIONS (MONÉTAIRES ET GRATUITÉS) PAR POLITIQUE PUBLIQUE (EN %)



1.3

- 0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 1 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION
- 3 CULTURE ET LOISIRS
- 5 PRÉVOYANCE SOCIALE
- 6 TRAFIC
- 7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
- 9 FINANCES ET IMPÔTS

### 1.3.8 STRATÉGIE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### contexte

Le 24 avril 2010, suite à deux motions du conseil municipal (M-732 et M-754), le conseil Administratif (CA) a signé les engagements d'Aalborg qui ont donné lieu au programme stratégique de développement durable (PSDD) pour la période 2011-2015. Le programme arrivant à son terme, le CA a décidé le 28 mai 2014 de le renouveler pour la période 2015-2020.

dans le cadre de ce renouvellement, un bilan qualitatif a été effectué en 2014 avec l'ensemble des départements. Il ressort un bilan positif avec un PSDD ayant atteint la quasi-totalité de ses objectifs. Ce bilan souligne qu'il convient de définir explicitement la vision à long terme de la ville durable, d'y articuler les politiques sectorielles et également de favoriser l'innovation. Sur cette base, le conseil administratif a décidé d'appuyer sa stratégie municipale de développement durable 2015-2020 en la déclinant selon quatre axes :

- une vision explicite pour la ville durable en 2030 et des priorités de législature ;
- L'intégration du développement durable dans les politiques sectorielles municipales, sous la responsabilité de chacun des départements ;
- un programme d'encouragement à l'innovation sociétale « G'innove », dont la coordination générale, la mise en œuvre, le suivi et la communication sont assurés par le service Agenda 21 – ville durable (A21) ;
- des rapports annuels de développement durable présentant les actions municipales de l'année écoulée et le degré de réalisation de la vision.

#### priorité 2016: création du programme d'encouragement à l'innovation sociétale « G'innove »

Le 24 juin 2015, le CA a validé le principe de la création du programme d'encouragement à l'innovation « G'innove ». Ce programme est un dispositif de soutien aux projets novateurs qui savent combiner savoirs, réseaux, compétences et créativité. Ils doivent être capables de produire des changements structurels et une transition vers plus de durabilité. A Genève, de nombreuses initiatives innovantes existent déjà, d'autres cherchent à se développer. « G'innove » cherche, dans le cadre des priorités de législature, à soutenir ces initiatives qui contribueront à rendre Genève plus durable en mettant l'accent sur l'innovation.

#### Projet de budget 2016

Le programme « G'innove » s'inscrit dans la continuité du programme stratégique de développement durable 2011-2015, pour lequel un budget existe depuis 2011 (engagements d'Aalborg). Ce budget, destiné à financer des projets sur une durée limitée, peut être réalloué en 2016 et 2017 au financement de « G'innove ». Ainsi, la création de ce dispositif est sans impact en termes budgétaires, dès lors que les projets initialement financés via le budget dit « Aalborg » arrivent à leur terme ou sont directement intégrés dans les charges du service concerné. Les arbitrages budgétaires qui permettront la dotation du programme « G'innove » en 2016 ont été confirmés par les départements concernés et s'élève en 2016 à un montant de FRs 454'522.-.

## 1.4 SERVICES COMPÉTENTS

### 1.4.1 DFIN - ASSURANCES

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	écart	%	C 2014
total charges	4'301.5	4'301.5	-	-	4'372.8
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>4'271.5</b>	<b>4'271.5</b>	-	-	<b>4'349.9</b>
318100 c-ASS primes d'assurances incendie	2'503.5	2'503.5	-	-	2'549.0
318110 c-ASS primes d'assurances dégâts d'eau	580.0	580.0	-	-	594.7
318120 c-ASS primes d'assurances bris de glaces	530.0	530.0	-	-	537.8
318130 c-ASS primes d'assurances rc générale	126.0	126.0	-	-	111.8
318140 c-ASS primes d'assurances rc véhicules	210.0	210.0	-	-	198.8
318150 c-ASS primes d'assurances casco	10.0	10.0	-	-	6.2
318160 c-ASS primes d'assurances vol	84.0	84.0	-	-	79.3
318170 c-ASS primes d'assurances transports	200.0	200.0	-	-	246.4
318180 c-ASS primes d'assurances protection juridique	28.0	28.0	-	-	26.0
<b>319 frais divers</b>	<b>30.0</b>	<b>30.0</b>	-	-	<b>22.9</b>
319010 c-ASS franchises	30.0	30.0	-	-	22.9

1.4

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

**1.4.2 DFIN - CENTRALE MUNICIPALE D'ACHAT ET D'IMPRESSION**

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	écart	%	C 2014
Total charges	671.6	671.6	-	-	625.7
<b>310 fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>381.9</b>	<b>349.1</b>	<b>32.8</b>	<b>9.4</b>	<b>381.8</b>
310011 C-CMAI Achats de fournitures de bureau	162.8	149.1	13.7	9.2	162.8
310511 C-CMAI Impressions diverses	167.2	150.0	17.2	11.5	167.2
310571 C-CMAI Frais de reliure et restauration de livres	51.9	50.0	1.9	3.8	51.9
<b>311 mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	<b>165.0</b>	<b>170.0</b>	<b>-5.0</b>	<b>-2.9</b>	<b>157.0</b>
311010 C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau	150.0	150.0	-	-	147.3
311201 C-CMAI Achats de matériel d'atelier et outillage	15.0	20.0	-5.0	-25.0	9.6
<b>313 Achats de fournitures et autres marchandises</b>	<b>15.0</b>	<b>20.5</b>	<b>-5.5</b>	<b>-26.8</b>	<b>8.6</b>
313161 C-CMAI Achats d'autres fournitures	-	0.5	-0.5	-100.0	0.0
313201 C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers	15.0	20.0	-5.0	-25.0	8.6
<b>315 entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>51.0</b>	<b>63.0</b>	<b>-12.0</b>	<b>-19.0</b>	<b>42.1</b>
315011 C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau	15.0	20.0	-5.0	-25.0	14.3
315111 C-CMAI Entretien mat.équip/nettoyage bât.par tiers	1.0	3.0	-2.0	-66.7	7.4
315201 C-CMAI Entretien matériel d'ateliers par des tiers	35.0	40.0	-5.0	-12.5	20.4
<b>316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation</b>	<b>54.0</b>	<b>54.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34.3</b>
316201 C-CMAI Location de matériel d'ateliers et outilla.	54.0	54.0	-	-	34.3
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>4.7</b>	<b>15.0</b>	<b>-10.3</b>	<b>-68.5</b>	<b>1.8</b>
318251 C-CMAI transports effectués par des tiers	3.7	10.0	-6.3	-62.7	1.7
318551 C-CMAI prestations pour services divers	1.0	5.0	-4.0	-8-	0.1

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

683

**1.4.3 DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI**

en milliers de francs		PB 2016	B 2015	écart	%	C 2014
Total charges		35'899.7	34'899.7	1'000.0	2.9	36'495.3
<b>311</b>	<b>mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	-	17.0	-17.0	-100.0	-
311162	C-DPBA Achats d'autre matériel	-	17.0	-17.0	-100.0	-
<b>314</b>	<b>entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>34'479.7</b>	<b>33'342.7</b>	<b>1'137.0</b>	<b>3.4</b>	<b>35'128.2</b>
314031	C-DPBA entretien autres terrains, emplac.	10.0	20.0	-10.0	-50.0	3.8
314041	C-DPBA entretien clôtures et barrières	100.0	400.0	-300.0	-75.0	45.9
314091	C-DPBA entretien des ouvrages PCI.	100.0	90.0	10.0	11.1	50.2
314160	C-DPBA maintien propreté ville de Genève	450.0	350.0	100.0	28.6	503.4
314200	C-DPBA entretien bâtiments administratifs	3'380.0	3'800.0	-420.0	-11.1	3'269.5
314250	C-DPBA contrats bâtiments administratifs	550.0	550.0	-	-	558.4
314301	C-DPBA entretien des bâtiments publics	13'015.7	11'700.0	1'315.7	11.2	14'466.8
314304	C-DPBA entr. logts de fonction dans bât. publics	30.0	10.0	20.0	200.0	29.4
314351	C-DPBA contrats bâtiments publics	2'000.0	2'050.0	-50.0	-2.4	1'982.2
314500	C-DPBA entretien bâtiments locatifs	12'630.0	12'182.7	447.3	3.7	11'775.6
314550	C-DPBA contrats bâtiments locatifs	1'700.0	1'700.0	-	-	1'691.1
314600	C-DPBA entretien bâtiments industriels	12.0	30.0	-18.0	-60.0	11.9
314650	C-DPBA contrats bâtiments industriels	12.0	10.0	2.0	20.0	11.7
314700	C-DPBA entretien homes pour personnes âgées	80.0	40.0	40.0	100.0	112.8
314801	C-DPBA entretien locaux de tiers	300.0	300.0	-	-	507.0
314851	C-DPBA contrats locaux de tiers	110.0	110.0	-	-	108.7
<b>315</b>	<b>entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>50.0</b>	<b>40.0</b>	<b>10.0</b>	<b>25.0</b>	<b>62.0</b>
315162	C-DPBA entretien d'autre matériel par des tiers	50.0	40.0	10.0	25.0	62.0
<b>318</b>	<b>honoraires et prestations de service</b>	<b>1'370.0</b>	<b>1'500.0</b>	<b>-130.0</b>	<b>-8.7</b>	<b>1'305.1</b>
318221	C-DPBA Frais de surveillance et d'interventions	250.0	250.0	-	-	219.6
318222	C-DPBA contrats de surveillance	400.0	550.0	-150.0	-27.3	399.6
318223	C-DPBA contrats d'ouverture & fermeture bât. public	450.0	450.0	-	-	420.3
318381	C-DPBA expertises par des tiers - immeubles	140.0	100.0	40.0	40.0	136.8
318391	C-DPBA honoraires divers - immeubles	130.0	150.0	-20.0	-13.3	128.8

1.4

**COMMENTAIRES :**

Le CA a décidé d'augmenter de 1 mio la dotation budgétaire consacrée à l'entretien des immeubles de la ville de Genève. De son côté, le service compétent DPBA a quant à lui mieux équilibré les dotations spécifiques à l'intérieur de ce groupe budgétaire. Les budgets d'entretien des immeubles publics et des immeubles locatifs ont été revus à la hausse, celui des bâtiments administratifs a été corrigé à la baisse.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

**1.4.4 DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	écart	%	C 2014
<b>total charges</b>	<b>10'589.8</b>	<b>10'619.8</b>	<b>-30.0</b>	<b>-0.3</b>	<b>9'435.2</b>
<b>310 Fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>15.0</b>	<b>15.0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6.9</b>
310032 c-DSIC Achats de fournitures informatiques	15.0	15.0	-	-	6.9
<b>311 mobilier, machines, véhicules et matériel</b>	<b>800.0</b>	<b>700.0</b>	<b>100.0</b>	<b>14.3</b>	<b>657.1</b>
311030 c-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques	500.0	400.0	100.0	25.0	442.7
311041 c-DSIC Achats de matériel de communication	300.0	300.0	-	-	214.4
<b>314 entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>876.3</b>	<b>876.3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>731.3</b>
314192 c-DSIC entretien,réseaux fibre optique hors immeub	170.0	170.0	-	-	127.2
314261 c-DSIC entretien informat. et télécomm. bât. admin.	706.3	706.3	-	-	548.8
314561 c-DSIC entretien informatique télécom bât. locatifs	-	-	-	-	55.3
<b>315 entretien d'objets mobiliers par des tiers</b>	<b>5'342.6</b>	<b>5'542.6</b>	<b>-200.0</b>	<b>-3.6</b>	<b>4'818.2</b>
315031 c-DSIC entr.matériel inform.et logiciels par tiers	4'542.6	4'542.6	-	-	4'161.5
315041 c-DSIC entret.matériel de communicat.par des tiers	800.0	1'000.0	-200.0	-20.0	656.7
<b>316 Loyers, fermages et redevance d'utilisation</b>	<b>779.2</b>	<b>779.2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>883.6</b>
316031 c-DSIC location appareils multifonctions	763.7	763.7	-	-	874.2
316042 c-DSIC location matériel de télécom.et transmiss.	15.5	15.5	-	-	9.3
<b>318 honoraires et prestations de service</b>	<b>2'776.7</b>	<b>2'706.7</b>	<b>70.0</b>	<b>2.6</b>	<b>2'338.0</b>
318271 c-DSIC travaux informatiques par des tiers	1'195.2	945.2	250.0	26.4	894.6
318431 c-DSIC liaisons inform.,radio,tv,internet	238.0	418.0	-180.0	-43.1	162.9
318450 c-DSIC téléphones	1'343.5	1'343.5	-	-	1'280.5

**COMMENTAIRES :**

groupe 315 :  
diminution due à la baisse des coûts de maintenance et à l'internalisation de certaines prestations.

groupe 318 :  
réalisation de plus de projets grâce aux postes supplémentaires votés au budget 2014.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

685

**1.4.5 ÉNERGIE**

En milliers de francs		PB 2016	B 2015	écart	%	C 2014
Total charges		21'923.4	21'568.4	355.0	1.6	21'830.2
<b>312</b>	<b>eau, énergie, combustible</b>	<b>20'655.0</b>	<b>20'300.0</b>	<b>355.0</b>	<b>1.7</b>	<b>20'528.4</b>
312020	C-ENE BOIS	120.0	120.0	-	-	75.6
312030	C-ENE Électricité	8'472.0	8'472.0	-	-	8'093.2
312040	C-ENE EAU	6'244.0	6'244.0	-	-	6'394.0
312060	C-ENE chauffage	250.0	250.0	-	-	302.0
312070	C-ENE GAZ	3'361.0	3'006.0	355.0	11.8	2'817.6
312080	C-ENE HUILE de chauffage	2'208.0	2'208.0	-	-	2'456.0
312999	C-ENE écarts d'inv.rebus, dim.prix	-	-	-	-	390.1
<b>314</b>	<b>entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>1'268.4</b>	<b>1'268.4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'301.8</b>
314201	C-ENE Entretien bâtiments administratifs	108.2	108.2	-	-	124.6
314251	C-ENE contrats bâtiments administratifs	81.6	81.6	-	-	86.8
314302	C-ENE Entretien des bâtiments publics	331.7	331.7	-	-	434.2
314352	C-ENE contrats bâtiments publics	241.5	241.5	-	-	220.2
314501	C-ENE Entretien bâtiments locatifs	340.4	340.4	-	-	344.8
314551	C-ENE contrats bâtiments locatifs	165.0	165.0	-	-	90.5
314701	C-ENE Entretien homes pour personnes âgées	-	-	-	-	0.8

1.4

**COMMENTAIRES :**

La taxe co<sup>2</sup> prélevée sur les combustibles augmentera dès le 1er janvier 2016, conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur le co<sup>2</sup> réglant les émissions de gaz à effet de serre. L'incidence budgétaire pour la ville est estimée à 0.4 mio.

**1.4.6 GÉRANCE IMMOBILIÈRE MUNICIPALE**

En milliers de francs		PB 2016	B 2015	écart	%	C 2014
Total charges		1'142.8	1'311.1	-168.3	-12.8	1'345.9
<b>312</b>	<b>eau, énergie, combustible</b>	<b>1'142.8</b>	<b>1'311.1</b>	<b>-168.3</b>	<b>-12.8</b>	<b>1'345.9</b>
312061	C-GIM chauffage	1'142.8	1'311.1	-168.3	-12.8	1'345.9

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

**1.4.7 RESSOURCES HUMAINES**

en milliers de francs	PB 2016	B 2015	Écart	%	C 2014
<b>Total charges</b>	<b>473'866.9</b>	<b>469'820.1</b>	<b>4'046.8</b>	<b>0.9</b>	<b>454'880.3</b>
<b>300 Autorités et commissions</b>	<b>2'061.6</b>	<b>2'056.6</b>	<b>5.0</b>	<b>0.2</b>	<b>1'787.0</b>
300161 C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	2'008.2	2'008.2	-	-	1'734.1
300921 C-DRH Jetons de présence autres commissions	53.4	48.4	5.0	10.3	52.8
<b>301 traitements du personnel</b>	<b>374'514.2</b>	<b>370'720.1</b>	<b>3'794.0</b>	<b>1.0</b>	<b>362'820.8</b>
301020 C-DRH Allocations de naissance	50.0	50.0	-	-	46.5
301180 C-DRH salaires fonctionnaires	328'906.6	325'572.2	3'334.4	1.0	298'756.0
301190 C-DRH salaires personnel auxiliaire	11'354.4	10'841.9	512.5	4.7	17'633.9
301200 C-DRH salaires des stagiaires	400.0	400.0	-	-	395.8
301210 C-DRH salaires des apprentis	1'620.3	1'550.7	69.6	4.5	1'373.4
301240 C-DRH salaires des civilistes	320.0	320.0	-	-	282.0
301250 C-DRH salaires des jeunes durant l'été	250.0	250.0	-	-	248.7
301270 C-DRH heures supplémentaires	1'204.1	1'210.1	-6.0	-0.5	2'046.9
301300 C-DRH prime de fidélité	27'442.8	27'729.7	-286.9	-1.0	25'956.4
301301 C-DRH indemnités de départ	-	-	-	-	85.5
301310 C-DRH prime de mise à la retraite	711.7	582.9	128.8	22.1	559.2
301331 C-DRH prime professionnelle et de fonction	2'162.7	2'186.4	-23.8	-1.1	2'243.2
301340 C-DRH service supplémentaire (indemnité)	1'014.6	1'022.1	-7.5	-0.7	1'184.7
301350 C-DRH indemnités de nuisance	7'187.5	7'232.7	-45.2	-0.6	7'535.3
301360 C-DRH prime de fin d'étude	19.5	15.5	4.0	25.8	6.5
301400 C-DRH salaires réguliers	-	-	-	-	4.4
301500 C-DRH traitement divers - réadapt. professionnelle	950.0	950.0	-	-	417.7
301510 C-DRH réduction pour postes vacants	-13'000.0	-13'000.0	-	-	-
301600 C-DRH allocations pour enfants	3'920.0	3'805.8	114.2	3.0	4'044.7
<b>303 Assurances sociales</b>	<b>34'064.1</b>	<b>33'090.0</b>	<b>974.1</b>	<b>2.9</b>	<b>31'049.1</b>
303350 C-DRH assurance maternité part ADM	158.2	156.3	2.0	1.3	145.6
303360 C-DRH cotisations AVS, AI, APG	19'870.9	19'635.2	235.7	1.2	18'294.0
303380 C-DRH cotisations assurance chômage	4'051.3	3'812.7	238.6	6.3	3'815.3
303390 C-DRH part aux frais administratifs AVS	563.4	556.7	6.7	1.2	518.5
303400 C-DRH cotisations allocations familiales	9'260.2	8'769.2	491.1	5.6	8'172.7
303520 C-DRH contributions pour civilistes	160.0	160.0	-	-	102.9
<b>304 caisses de pensions et de prévoyance</b>	<b>47'240.4</b>	<b>47'664.4</b>	<b>-424.0</b>	<b>-0.9</b>	<b>45'156.8</b>
304410 C-DRH cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)	47'820.9	47'354.4	466.5	1.0	45'100.0
304450 C-DRH caisse assurance du personnel 57/62 ans	395.0	300.0	95.0	31.7	-
304510 C-DRH cotisations autres caisses	12.0	10.0	2.0	20.0	56.8

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015 (après-midi)  
Budget 2016

687

**RESSOURCES HUMAINES - SUITE**

en milliers de francs		PB 2016	B 2015	Écart	%	C 2014
304531	C-DRH Ajustement global des cotisations CAP	-1'000.0	-	-1'000.0	-	-
304532	C-DRH Frais administratifs CAP	12.5	-	12.5	-	-
<b>305</b>	<b>Assurance maladie et accidents</b>	<b>8'007.2</b>	<b>8'473.0</b>	<b>-465.8</b>	<b>-5.5</b>	<b>7'758.5</b>
305530	C-DRH cotisat.assurance accidents professionnels	8'191.8	8'094.4	97.5	1.2	2'823.2
305531	C-DRH ajustement global des cotisations ass. acc.prof	-500.0	-	-500.0	-	-
305540	C-DRH cotisat.assurance accidents non profession.	-	-	-	-	4'581.0
305580	C-DRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp.	75.4	138.6	-63.2	-45.6	177.6
305631	C-DRH cotisations assurances hors LAA	240.0	240.0	-	-	176.7
<b>306</b>	<b>Prestations en nature</b>	<b>711.5</b>	<b>741.5</b>	<b>-30.0</b>	<b>-4.0</b>	<b>669.0</b>
306640	C-DRH indemnités de repas	333.0	333.0	-	-	352.2
306650	C-DRH indemnités de vêtements	378.5	408.5	-30.0	-7.3	316.4
306670	C-DRH frais de lunettes	-	-	-	-	0.4
<b>307</b>	<b>Prestations aux pensionnés</b>	<b>2'859.0</b>	<b>2'930.0</b>	<b>-71.0</b>	<b>-2.4</b>	<b>2'344.7</b>
307670	C-DRH Pension du conseil Administratif	1'400.0	1'400.0	-	-	1'280.6
307680	C-DRH Pension SIS	1'354.0	1'420.0	-66.0	-4.6	972.9
307681	C-DRH pensions diverses	5.0	10.0	-5.0	-50.0	0.6
307690	C-DRH rentes complémentaires	100.0	100.0	-	-	90.7
<b>308</b>	<b>Personnel interimaire</b>	<b>595.0</b>	<b>495.0</b>	<b>100.0</b>	<b>20.2</b>	<b>80.4</b>
308750	C-DRH Personnel interimaire	595.0	495.0	100.0	20.2	80.4
<b>309</b>	<b>Autres charges du personnel</b>	<b>3'100.5</b>	<b>2'936.0</b>	<b>164.5</b>	<b>5.6</b>	<b>2'471.0</b>
309770	C-DRH Annonces et frais pour la recherche de pers.	220.0	220.0	-	-	216.2
309810	C-DRH cours formation, instructions, perfectionn.	2'400.0	2'267.3	132.7	5.9	1'917.4
309830	C-DRH Frais de visites médicales	175.0	145.0	30.0	20.7	66.1
309900	C-DRH Fonds de décès	185.5	183.7	1.8	1.0	171.4
309940	C-DRH indemnités au décès	120.0	120.0	-	-	99.9
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>713.5</b>	<b>713.5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>718.3</b>
317021	C-DRH indemnités de téléphone du personnel	-	-	-	-	2.7
317050	C-DRH débours des autorités	68.9	68.9	-	-	68.9
317060	C-DRH indemnités de fonction	414.6	414.6	-	-	284.9
317071	C-DRH frais dépl. et repas de travail du personnel	20.0	20.0	-	-	62.3

1.4

**RESSOURCES HUMAINES - SUITE**

en milliers de francs		PB 2016	B 2015	Écart	%	C 2014
317080	C-DRH indemn.utilisation transports publics gen.	210.0	210.0	-	-	299.5
<b>318</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>	-	-	-	-	<b>24.8</b>
318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,tv,internet du cm	-	-	-	-	24.8

**COMMENTAIRES :**

groupe 301 :  
Augmentation due notamment aux mécanismes salariaux, aux postes créés partiellement en 2015, et aux variations liées au mouvement du personnel.

groupe 303 :  
Augmentation des charges sociales liées aux mécanismes salariaux, aux postes créés partiellement en 2015 et aux variations liées au mouvement du personnel.

groupe 304 :  
Ajustement au réel du budget des cotisations CA.P.

groupe 305 :  
Ajustement au réel du budget des cotisations LAA.

groupe 307 :  
réduction liée à la baisse du nombre de cessations d'activités du sis.

groupe 308 :  
Augmentation du budget afin d'intensifier la collaboration avec la fondation intégration pour tous.

groupe 309 :  
rétablissement partiel du budget formation diminué au budget 2015.

**1.4.8 LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS**

en milliers de francs		PB 2016	B 2015	écart	%	C 2014
Total charges		1'621.7	1'563.7	58.0	3.7	1'874.0
<b>313</b>	<b>Achats de fournitures et autres marchandises</b>	<b>1'063.9</b>	<b>1'063.9</b>	-	-	<b>1'334.0</b>
313521	C-LOM Achats carburant	1'063.9	1'063.9	-	-	1'284.2
313599	C-LOM écarts stock carburant	-	-	-	-	49.8
<b>318</b>	<b>Honoraires et prestations de service</b>	<b>557.8</b>	<b>499.8</b>	<b>58.0</b>	<b>11.6</b>	<b>540.0</b>
318091	C-LOM impôts taxes sur véhicules à moteur	557.8	499.8	58.0	11.6	540.0

### 3 ANNEXES

#### 3.1 PROJET DE DÉLIBÉRATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRES A), B), C) ET G), L'ARTICLE 74, ALINÉA 5, ET L'ARTICLE 77 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES DU 13 AVRIL 1984, SUR PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF, DÉCIDE :

#### DÉLIBÉRATION 1 - BUDGET ADMINISTRATIF ET MODE DE FINANCEMENT

##### ARTICLE PREMIER - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	En francs
Les charges du budget de fonctionnement de la ville de Genève sont arrêtées à	1'187'282'814
sous déduction des imputations internes de	- 42'827'220
soit un total des charges nettes de	1'144'455'594
et les revenus à	1'188'539'486
sous déduction des imputations internes de	- 42'827'220
soit un total des revenus nets de	1'145'712'266

L'excédent de revenus présumé s'élève à Frs 1'256'672.-.

##### ARTICLE 2 - BUDGET DES INVESTISSEMENTS

LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS SE PRÉSENTE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

###### a) patrimoine administratif

dépenses	100'000'000
recettes	0
investissements nets	100'000'000

###### b) patrimoine financier

dépenses	30'000'000
recettes	0
investissements nets	30'000'000

###### c) total

dépenses	130'000'000
recettes	0
investissements nets	130'000'000

LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS EST APPROUVÉ À TITRE DE PLAN DE TRÉSORERIE POUR LA PART DES CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉLIBÉRATIONS PARTICULIÈRES VOTÉES ET SOUS RÉSERVE DE CELLES QUI DOIVENT L'ÊTRE.

**ARTICLE 3 - MODE DE FINANCEMENT**

LES INVESTISSEMENTS NETS SONT AUTOFINANCÉS COMME SUIT :

**a) patrimoine administratif**

investissements nets		100'000'000
amortissements ordinaires	77'738'417	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 1'256'672	
autofinancement		- 78'995'089
insuffisance de financement		21'004'911

**b) patrimoine financier**

investissements nets		30'000'000
amortissements (autofinancement)		- 4'344'397
insuffisance de financement		25'655'603

**c) total**

investissements nets		130'000'000
amortissements ordinaires	82'082'814	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 1'256'672	
autofinancement		- 83'339'486
insuffisance de financement		46'660'514

3-1

**ARTICLE 4 - COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE**

L'Augmentation présumée de la fortune de la ville de Genève s'élève à Frs 1'256'672 correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

**ARTICLE 5 - DÉROGATION**

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRES A), B), C) ET G), L'ARTICLE 74, ALINÉA 5, ET L'ARTICLE 77 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES DU 13 AVRIL 1984, SUR PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF, DÉCIDE :

**DÉLIBÉRATION 2 - CENTIMES ADDITIONNELS**

**ARTICLE PREMIER**

LE NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT DES IMPÔTS CANTONAUX DE L'EXERCICE 2016, EN CONFORMITÉ DE LA LOI GÉNÉRALE SUR LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DU 9 NOVEMBRE 1887, ARTICLE 291 ET SUIVANTS, EST FIXÉ À 45,5.

**ARTICLE 2**

LE NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT À L'IMPÔT SUR LES CHIENS DÛ EN 2016 PAR LES PERSONNES DOMICILIÉES OU SÉJOURNANT PLUS DE 3 MOIS DANS LA COMMUNE, EN CONFORMITÉ DES ART. 291 ET 293, LETTRE C, DE LA LOI GÉNÉRALE SUR LES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES, DU 9 NOVEMBRE 1887, EST FIXÉ À 100.

**ARTICLE 3**

LE CONSEIL ADMINISTRATIF EST CHARGÉ DE S'ADRESSER AU CONSEIL D'ÉTAT POUR LE PRIER DE PRENDRE UN ARRÊTÉ APPROUVANT, EN CE QUI CONCERNE LA VILLE DE GENÈVE, LE NOMBRE DE 45,5 CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT DES IMPÔTS CANTONAUX ET DE 100 CENTIMES ADDITIONNELS À APPLIQUER EN SUPPLÉMENT DE L'IMPÔT SUR LES CHIENS POUR L'EXERCICE 2016.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU L'ARTICLE 30, ALINÉA 1, LETTRES A), B), C) ET G), L'ARTICLE 74, ALINÉA 5, ET L'ARTICLE 77 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES DU 13 AVRIL 1984, SUR PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF, DÉCIDE :

**DÉLIBÉRATION 3 - EMPRUNTS**

**ARTICLE PREMIER**

POUR ASSURER L'EXÉCUTION DU BUDGET ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE GENÈVE, LE CONSEIL ADMINISTRATIF PEUT ÉMETTRE EN 2016 DES EMPRUNTS PUBLICS OU D'AUTRES EMPRUNTS À LONG TERME, À CONCURRENCE DU MONTANT PRÉVU PAR LA DÉLIBÉRATION 1, ARTICLE 3, ARRONDI À FRS 46'000'000, DANS LE CAS OÙ CE DERNIER MONTANT NE SERAIT PAS COUVERT PAR L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE.

**ARTICLE 2**

LE CONSEIL ADMINISTRATIF EST ÉGALEMENT AUTORISÉ À FAIRE USAGE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS FINANCIERS DANS UN BUT DE PROTECTION ET DE RÉDUCTION DES COÛTS DES EMPRUNTS.

**ARTICLE 3**

LE CONSEIL ADMINISTRATIF PEUT ÉGALEMENT RENOUVELER SANS AUTRE, EN 2016, LES DIVERS EMPRUNTS QUI VIENDRONT À ÉCHÉANCE ET PROCÉDER À TOUT REMBOURSEMENT ANTICIPÉ SI LES CONDITIONS D'ÉMISSION LUI SONT FAVORABLES.

*Préconsultation*

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, signée par M. Lionel Ricou, M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes, MM. Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Daniel Sormanni. Elle demande que le Conseil municipal autorise un représentant de chaque groupe à exposer la position de celui-ci sur le projet de budget 2016 pendant dix minutes au maximum, cela après le développement par le Conseil administratif et avant le vote d'entrée en matière. Elle renvoie à l'article 88, alinéas 3 et 4, du règlement du Conseil municipal.

*Des voix.* C'est contraire au règlement!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, le bureau a discuté de ce point. Nous avons demandé au mémorialiste si la chose était possible. (*Commentaires.*) Puis-je continuer, s'il vous plaît? Nous avons consulté un représentant du Service de surveillance des communes: une motion d'ordre peut être présentée à n'importe quel moment, même lors d'une session extraordinaire. Cela dit, nous sommes en démocratie. Tout groupe qui s'estime lésé pourra contre-attaquer cette décision et actionner le Service de surveillance des communes. En attendant, nous avons essayé d'être au plus près des règles, même si le règlement comprend certains blancs, sujets à interprétation. Je vous laisse maîtres de vos décisions si vous estimez qu'il y a une irrégularité. Nous poursuivons nos travaux et j'aimerais compter sur la collaboration de chacune et de chacun. Avant que je mette au vote la motion d'ordre, l'un de ses auteurs veut-il prendre la parole pour la défendre? Ce n'est pas le cas.

*Une voix.* Vote nominal!

**Le président.** Le vote à l'appel nominal est demandé.

**Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 8 non (8 abstentions).**

*Ont voté oui (41):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR),

M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté non (8):*

M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).

*Se sont abstenus (8):*

M. Régis de Battista (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Simon Gaberell (Ve), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Joris Vaucher (Ve).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (22):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Sami Gashi (DC), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous avons reçu une motion d'ordre du groupe socialiste, signée par M. Carasso. Elle est un peu incompréhensible... Quand voulez-vous interrompre le débat? Je vous donne la parole, Monsieur Carasso.

**M. Grégoire Carasso (S).** Merci, Monsieur le président. Je note que les collaborateurs et les collaboratrices du Service du secrétariat du Conseil municipal n'ont pas acquiescé tout à l'heure, lorsque vous avez invoqué leur avis. Ils ont fait non de la tête. Le Service de surveillance des communes ne préjuge jamais d'une décision. La raison pour laquelle vous nous emmenez dans ce cirque, que je trouve assez déplaisant car nous voulons avoir un débat, ou pas, sur le projet de budget...

**Le président.** Monsieur Carasso, j'aimerais que vous restiez sur le sujet.

*M. Grégoire Carasso.* Pour cette raison précisément, le groupe socialiste, suivi par l'Alternative, sans trop m'avancer, demande que vous restiez dans le cadre réglementaire qui est le nôtre, ce qui n'est pas hors norme pour un président de l'ensemble du Conseil municipal. Nous demandons donc une interruption des débats. (*Commentaires.*) Puis-je terminer?

*M. Pascal Spuhler (MCG).* Monsieur le président, c'est trop long!

**Le président.** Monsieur Spuhler, laissez M. Carasso conclure.

*M. Grégoire Carasso.* Nous avons eu un long débat sur la base du projet de délibération PRD-63, déposé en 2013 par Sarah Klopmann, pour savoir s'il était possible ou non d'avoir un débat avant le vote d'entrée en matière. En avril dernier, ce qui n'est pas très ancien, le Conseil municipal, dans son extraordinaire sagesse et à la quasi-unanimité, avait refusé des prises de parole avant le vote d'entrée en matière. Je demande l'interruption des débats afin que ce cirque cesse!

**Le président.** Si je comprends bien, vous demandez cette interruption tout de suite?

*M. Grégoire Carasso.* Précisément. J'aimerais conclure... (*M. Pascal Spuhler proteste bruyamment.*) Il est inacceptable de laisser poursuivre ce cirque

hors champ réglementaire, d'autant plus que le bureau *in corpore* était largement prévenu à l'avance des contraintes d'un vote d'entrée en matière. Monsieur le président, si vous aviez l'amabilité de signifier à votre cher collègue de parti de bien vouloir me laisser terminer mon propos, ce serait magnifique...

**Le président.** Monsieur Carasso, vous aviez une minute. Votre temps de parole est écoulé. Je vous laisse responsable de vos propos et nous passons au vote. (*Remarque.*) Mais ce n'est pas possible. Apparemment, nos problèmes informatiques continuent; nous voterons oralement. (*M. Pascal Holenweg demande le vote à l'appel nominal.*) Plus nominal que ça, Monsieur, on ne peut pas...

*Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordre est refusée par 41 non contre 35 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (41):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon

Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Uzmi Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

*S'est abstenu (1):*

M. Jacques Pagan (UDC).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):*

M. Jean Rossiaud (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

*Une voix.* On ne peut pas demander à recompter?

**Le président.** Deux personnes ont compté. C'est clair.

Nous avons reçu une motion d'ordre du groupe Ensemble à gauche, signée par M. Pierre Gauthier. Elle demande que l'ordre du jour soit respecté et que l'entrée en matière soit immédiatement votée après la présentation du budget par le Conseil administratif. Un petit instant, nous devons nous mettre d'accord... (*Commentaires.*) Nous suspendons la séance pour dix minutes au moins, parce que les motions d'ordre arrivent les unes après les autres et qu'un décompte des votes est très pénible à faire, comme vous l'avez vu. (*Protestations.*) Nous suspendons la séance simplement pour voir si nous pouvons régler les problèmes informatiques; je ne dis pas que nous ne les voterons pas. N'est-ce pas? Nous faisons une pause.

*(La séance est suspendue de 17 h 36 à 17 h 50.)*

**Le président.** Nous continuons nos travaux. Le système informatique, qui avait l'air débloqué pendant trente secondes, ne fonctionne toujours pas, malheureusement. Nous reprenons avec la motion d'ordre signée par M. Gauthier. Je lui passe la parole.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Je rappelle à nos amis de la droite élargie, auxquels vous transmettez, Monsieur le président, que notre Conseil municipal est soumis à un règlement et que l'article 88 de celui-ci est extrêmement clair. Tout débat commence avec la préconsultation. Le président donne la parole à l'auteur de l'initiative municipale, qui la présente et la développe, avant que celle-ci ne soit soumise au vote d'entrée en matière. Si le résultat est négatif, l'objet est écarté. Le cas présent relève tout à fait de l'article 88 et il est absolument impossible de s'en écarter. Si la droite élargie veut le changer, ce qu'elle peut faire, il lui faut trois débats. Vous le savez parfaitement bien, Monsieur le président.

Je viens de téléphoner à une personne au-dessus de tout soupçon qui m'a confirmé que le Service de surveillance des communes ne donne jamais d'avis préalable sur une proposition émanant du Conseil municipal. Sur demande, il instruit une requête en annulation d'une décision que le Conseil municipal aurait prise. Ainsi, Monsieur le président, et je le dis solennellement, l'allégation qui nous a été faite que la motion d'ordre déposée par la droite élargie avait reçu l'aval du Service de surveillance des communes est un mensonge. Merci, Monsieur le président. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Pour que les choses soient claires, Monsieur Gauthier, je n'ai jamais dit et personne n'a jamais affirmé que... (*Protestations.*)

*Des voix.* Si, vous l'avez dit! C'est une honte!

**Le président.** Je tiens à rectifier. Le mémorialiste s'est trouvé mis en cause et il est venu le déplorer pendant l'interruption de séance. Il a appelé le Service de la surveillance des communes, qui n'a jamais pris position, ni oui ni non, comme M. Gauthier l'a expliqué, mais qui a simplement dit que la motion d'ordre n'était pas claire et qu'il y avait une certaine marge de manœuvre. C'est bien ça? (*Commentaires.*) Je suis en train de clarifier la situation.

*M. Pierre Gauthier* (EàG). Le déni démocratique, ça suffit maintenant!

**Le président.** Calmez-vous, Monsieur!

*M. Pierre Gauthier.* C'est un scandale! Assumez votre rôle, Monsieur le président!

**Le président.** Article 68 du règlement, c'est simple! Pour éviter que ces débats et cette cacophonie ne s'éternisent, nous votons la motion d'ordre signée par M. Pierre Gauthier. (*Des voix relèvent que le système informatique ne fonctionne pas.*) Ce n'est pas grave, nous voterons oralement de nouveau.

**Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition par 76 oui (1 abstention).**

**Le président.** Les autres motions d'ordre déposées demandant la même chose, elles sont logiquement caduques. Est-ce clair? Parfait! Le Conseil administratif peut donc développer la proposition PR-1130, soit le projet de budget pour l'exercice 2016. Madame Salerno, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, chers amis, le Conseil administratif vous présente ce projet de budget 2016 en séance plénière, après l'avoir déjà fait devant la commission des finances le 26 août dernier.

Ce projet de budget est à l'équilibre; il dégage même un petit excédent du compte de fonctionnement, qui s'élève à 1,3 million de francs. Il comprend une enveloppe d'investissement de 130 millions de francs et la création de 10 postes, liés aux volontés exprimées par le Conseil municipal à l'occasion de différents projets. Je citerai deux infrastructures emblématiques: l'école de Chandieu – les postes découlent de sa mise en exploitation, prévue pour la rentrée 2016 – et, sur le plan culturel, la réouverture de l'Alhambra. Vous aurez loisir de découvrir le reste de ces postes lors de l'étude du budget en commission.

Vous noterez que les charges sont extrêmement bien tenues, puisqu'elles augmentent à hauteur de 0,002%. On peut donc dire que le budget ne contient quasiment pas de hausse des charges. Tous les projets ont été souhaités par le Conseil municipal dans sa large majorité. J'en veux pour preuve la création de 305 nouvelles places de crèche, un effort accru en matière d'entretien du patrimoine et, à hauteur de 1,5 million de francs, la création d'un fonds de soutien aux entreprises

qui engagent des apprentis dans la commune, soit pour un certificat fédéral de capacité, soit pour une attestation fédérale de formation professionnelle.

La proposition du Conseil administratif devrait plaire à une majorité de ce Conseil municipal, d'abord parce qu'elle reste très modeste quant à l'accroissement des charges, ensuite parce qu'elle ne contient que des projets soutenus et demandés par une très grande majorité de ce Conseil municipal.

Les uns et les autres, nous avons lu dans la presse qu'une majorité des groupes ne souhaitait pas entrer en matière sur le projet de budget tel qu'il avait été déposé par le Conseil administratif. J'espère que, même si le début a été un peu pénible, le résultat sera différent ce soir, car, au début du printemps, les Genevoises et les Genevois ont élu un Conseil municipal et un Conseil administratif avec des équilibres et des forces politiques différents. Nous avons un Conseil municipal à majorité de droite et un Conseil administratif à majorité de gauche. Pendant cinq ans, ces deux organes devront travailler ensemble pour continuer à favoriser l'essor de la cité et de la commune. Visiblement les débuts sont compliqués, mais c'est certainement toujours le cas.

Quoi qu'il en soit, la volonté de l'exécutif, de manière générale et plus précisément pour ce projet de budget, est d'entendre l'ensemble des représentants du Conseil municipal et de pouvoir sereinement discuter, étudier et approfondir les options de tout un chacun en commission, afin de faire ensemble les choix les plus opportuns pour notre collectivité pour les cinq prochaines années. Les uns et les autres, nous avons prêté serment de servir l'intérêt public au-delà de nos étiquettes partisans. De manière très formelle et institutionnelle, le Conseil administratif propose cette première discussion au Conseil municipal et il espère que celui-ci aura à cœur de remplir son mandat, de travailler en commission, de dialoguer et de faire les choix les plus opportuns pour les Genevoises et les Genevois. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Nous passons au vote d'entrée en matière. (*Des voix demandent le vote à l'appel nominal.*) Il sera nominal encore une fois. Le système informatique étant toujours en panne, nous procéderons par oral. Je profite de saluer à la tribune du public la présence de notre ancien président, M. Pascal Rubeli, ainsi que celle des députés Cyril Aellen, Benoît Genecand et Bénédicte Montant, que nous avons l'honneur de compter parmi nous ce soir. (*Applaudissements.*)

*Mise aux voix à l'appel nominal, l'entrée en matière est refusée par 41 non contre 35 oui (1 abstention).*

*Ont voté non (41):*

M. Jean-Luc von Arx (DC), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Roulet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*Ont voté oui (35):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Olivier Baud (EàG), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Gloria Castro (EàG), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle (S), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M<sup>me</sup> Uzmi Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

*S'est abstenu (1):*

M. Jacques Pagan (UDC).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):*

M. Jean Rossiaud (Ve), M. Tobias Schnebli (EàG).

*Présidence:*

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

**Le président.** L'ordre du jour de cette session extraordinaire étant épuisé, je lève la séance. Merci.

Séance levée à 18 h 15.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	646
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	646
3. Pétitions . . . . .	646
4. Projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (PR-1130) . . . . .	647

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*